



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

En l'absence du Président, M. Farah Dirir (Djibouti), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. NDINGA-OBA (Congo) : Au moment où je prends la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le peuple de la République populaire du Congo s'attelle à la mise en application des directives du troisième Congrès ordinaire du Parti congolais du travail, qui s'est tenu à Brazzaville du 27 au 31 juillet 1984, congrès dont les assises constituent un tournant historique pour la Révolution congolaise. Les résultats de ce congrès ont permis à notre peuple de se doter de nouvelles institutions et d'adopter des orientations dynamiques dans tous les domaines de la vie nationale et notamment en matière de politique internationale.

2. Tout en se félicitant des brillants succès remportés au cours de ce congrès, le peuple congolais demeure plus que jamais préoccupé par la situation internationale faite d'insécurité, d'injustice et de sous-développement et dont les conséquences sur l'avenir de l'humanité doivent retenir l'attention de toute la communauté internationale.

3. Au nom de mon gouvernement et du Président, Denis Sassou-Nguesso, la délégation congolaise est heureuse de présenter par ma voix sa modeste contribution à l'examen des problèmes qui se posent à l'Organisation et à la communauté internationale dans son ensemble.

4. En confiant à M. Lusaka le soin de présider les travaux de sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a reconnu en lui, non seulement un des ambassadeurs africains les plus avisés, mais également l'éminent Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, dont le dynamisme et le dévouement se sont toujours révélés à la mesure de la cause défendue par cet organe important des Nations Unies. Je tiens à l'en féliciter très chaleureusement et à lui dire combien ce choix comble les sentiments de la délégation congolaise que j'ai l'honneur de diriger et qui entend l'assurer de sa pleine collaboration. La République populaire du Congo et la Zambie entretiennent en effet des relations très confiantes, récemment confirmées par un échange de visites entre nos deux chefs d'Etat et l'élection du président Kenneth David Kaunda à la présidence d'honneur du troisième Congrès ordinaire du Parti congolais du travail.

5. Qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage très mérité à l'illustre prédécesseur de M. Lusaka,

M. Jorge Illueca, président de la République du Panama, homme d'Etat éminent d'Amérique latine et défenseur convaincu des droits inaliénables des nations exploitées. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de la sérénité et de l'efficacité qui ont caractérisé sa manière de diriger les assises de la trente-huitième session.

6. En examinant le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], nous sommes heureux de constater qu'il y rappelle opportunément à la communauté internationale l'urgence des tâches et la gravité des responsabilités qui nous incombent, au titre de notre adhésion à la Charte des Nations Unies. Nous savons pleinement gré au Secrétaire général de tous les efforts et de tous les moyens qu'il y a énumérés et qui tendent sans cesse à vivifier l'esprit de nos idéaux communs par la mise en œuvre des solutions qui conviennent aux maux dont souffre le monde.

7. Lorsque sera célébré, l'an prochain, le quarantième anniversaire de l'Organisation, le moment sera venu alors pour l'humanité de se ressaisir et d'envisager dans une perspective nouvelle, globale et, pourquoi pas, optimiste les contours du monde de demain dont les traits nous paraissent encore si vagues aujourd'hui.

8. En attendant, force nous est de constater que les belles et généreuses déclarations d'intention faites ici ne reflètent pas toujours la pratique politique de certains Etats Membres. En effet, il n'est nullement prouvé que ceux qui parlent le plus de paix et de liberté soient les meilleurs artisans de ces nobles idéaux, chez eux et dans le monde. Bien souvent, au contraire, les fauteurs de guerre, responsables des injustices sociales les plus criardes et des manifestations les plus graves de l'exploitation de l'homme par l'homme, se confondent, à s'y méprendre, avec les défenseurs les plus acharnés des droits de l'homme.

9. Relais patentés de politiques douteuses ou simples maillons d'une chaîne d'intérêts égoïstes, les principaux animateurs des politiques opposées aux intérêts fondamentaux de l'humanité ne font plus mystère de leurs desseins. Ce sont eux les fossoyeurs de la paix; ce sont eux les vrais affameurs du monde à travers l'endettement du tiers monde et la dégradation du cours des matières premières, en un mot à travers les relations entre pays industrialisés et pays en développement, relations caractérisées par la soif du pouvoir à tout prix, mobile essentiel du comportement des pays du Nord, fût-ce au détriment des pays du Sud. Enfin, c'est chez les mêmes que persistent et sont volontairement entretenues les velléités colonialistes et néocolonialistes, destinées à asservir les peuples affaiblis par l'exploitation des puissances impérialistes.

10. Cette simple évocation de la réalité nous place au cœur des vrais problèmes dont dépendent la paix et la

liberté véritables ainsi que la solidarité entre les peuples. Ces situations se rencontrent malheureusement dans tous les continents, et particulièrement en Afrique. Et l'Organisation se doit d'en analyser les causes profondes et d'y proposer une thérapeutique efficace, faute de quoi, nos réunions n'auront que peu d'effets concrets face aux problèmes réels qui minent nos sociétés.

11. S'il faut fournir quelque illustration des problèmes dont la persistance et l'aggravation mettent en cause l'approche actuelle des questions d'importance universelle, il n'est que de se référer, pour commencer, à la situation socio-économique du continent africain. Ainsi, sous l'effet conjugué des calamités naturelles, comme la sécheresse, et des facteurs conjoncturels, une partie notable de notre continent s'installe dangereusement dans une incertitude économique proche du marasme. En dépit des actions courageuses des Etats concernés, tels ceux du Sahel, la désertification ne cesse de s'accroître à la manière d'un phénomène inexorable, entraînant la disette, la faim, la morbidité et affectant durement la vie des végétaux, des animaux et des êtres humains.

12. Sous l'impulsion du Secrétaire général et du Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, ce problème a bénéficié cette année d'une attention particulière de la communauté internationale. Mais sa résolution s'est trouvée entravée par la mobilisation insuffisante des moyens et des ressources autant que par l'irruption d'autres problèmes à caractère socio-politique, comme celui des réfugiés, dont la gravité a été mise en exergue par la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève du 9 au 11 juillet de cette année.

13. Un tel concours de circonstances dramatiques requiert pour le moins une révision d'ensemble des critères d'octroi d'aide et de programmation des actions. C'est à cette seule condition que l'on peut espérer à plus ou moins brève échéance atténuer les effets les plus immédiats de ces fléaux.

14. Dans le même ordre d'idées, la mise en œuvre effective du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] à sa deuxième session extraordinaire, tenue à Lagos les 28 et 29 avril 1980, apparaît plus que jamais comme la base essentielle de référence pour tous ceux qui, Africains ou non, se proposent d'endiguer le spectre du sous-développement en Afrique.

15. Cette année, lors de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, tenue à Genève du 4 au 27 juillet, la situation économique particulièrement critique du continent africain a fait l'objet d'un examen prioritaire. Ma délégation ne cache pourtant pas sa préoccupation quant aux résultats concrets de ces délibérations, puisque le Conseil n'a même pas été en mesure d'adopter une simple déclaration par consensus sur le sujet.

16. Manifestement, faute d'un véritable développement autocentré, seul à même de créer les bases d'une réelle complémentarité économique entre pays développés et pays en développement, il sera toujours bien malaisé de souscrire à des actions sans cohérence qui sous-tendent, en fait, une idéologie de prétendue

liberté économique dont le sous-développement constitue, hélas, une des composantes.

17. D'ailleurs, 1984 marque le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], instrument de portée essentielle, considéré à juste titre par le Mouvement des pays non alignés comme le complément indispensable de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

18. Le nouvel ordre économique international, dont cette charte jette les bases, apparaît à nos yeux comme le pivot à partir duquel devraient graviter toutes les politiques visant réellement à améliorer le sort de nombreux Etats et collectivités de par le monde. Ainsi envisagé, le nouvel ordre économique international constitue une exigence morale utile à l'organisation équitable et rationnelle de l'économie dans le monde.

19. Certes, conscients de l'enjeu, nous ne nous berçons d'aucune illusion sur la disposition des nantis à accepter d'aménager, au nom de la justice, des situations acquises qui leur garantissent puissance, domination et exploitation des plus faibles. Le refus opposé par certains pays au lancement des négociations globales démontre de façon irréfutable l'étendue du cynisme qui gouverne les agissements de bien des Etats puissants, prompts à divertir l'opinion internationale et à jeter la poudre aux yeux de ceux qui sont déterminés à supprimer les souffrances de toutes sortes auxquelles les peuples sont exposés aujourd'hui.

20. Nous pensons, quant à nous, qu'il est grand temps d'établir de vrais rapports de solidarité dans chaque pays et à l'échelon international. L'avènement de la paix, de la liberté et de la prospérité est à ce prix. Ces préoccupations, qui doivent déterminer l'activité de l'ONU et des Etats Membres, éclairent, en République populaire du Congo, l'action que mènent le Parti congolais du travail et son chef, le président Denis Sassou-Nguesso, en faveur des différentes couches sociales de notre pays.

21. Nos objectifs politiques et notre pratique sociale visent à rendre le peuple congolais maître de son destin et à l'aider à se donner les moyens qui lui font défaut pour consolider son indépendance politique et accélérer sa libération économique et culturelle.

22. Grâce à ces engagements, le peuple congolais est aujourd'hui capable d'exercer le pouvoir politique à travers les structures du parti et de l'Etat, mises en place et animées démocratiquement par lui-même en vue de la solution des problèmes dont dépendent son existence et l'avenir du pays. C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui notre peuple a achevé des progrès remarquables dans les domaines économique et socio-culturel.

23. Sur le plan économique, notre programme vise la maîtrise et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles au profit du peuple, le réaménagement de l'espace national désorganisé par le système colonial et ses séquelles, et l'unification du territoire national par la construction d'un réseau routier cohérent, capable de servir de base sûre à la redynamisation de la vie dans le monde rural et d'assurer la complémentarité indispensable entre les activités économiques organisées dans les villes et dans les campagnes. Nous voulons améliorer les conditions d'existence du peuple

en l'organisant correctement selon ses intérêts en vue de l'autosuffisance alimentaire, objectif à atteindre d'ici l'an 2000 avec, bien entendu, le concours de tous ceux qui, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, sont prêts à participer avec nous à l'édification en terre congolaise d'une nation libre et prospère.

24. Notre politique sociale vise la résorption du chômage grâce à l'organisation d'un système économique national autocentré et autodynamique.

25. Dans le domaine de l'éducation, la démocratisation de l'enseignement, parvenue aujourd'hui au taux de scolarisation de 100 p. 100, appelle des actions vigoureuses en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation, de la généralisation de l'alphabétisation des adultes et de l'intégration dans les secteurs socio-économiques nationaux des élèves et étudiants en fin de formation.

26. Conscients de l'importance de ces questions, nous avons instauré dans le pays un climat de paix et de concorde propice à la consolidation de l'unité et de l'édification nationales. Ainsi pourront se réaliser la solidarité nationale et la prospérité dont le peuple a besoin pour jouir des fruits de son travail et tirer parti des ressources de son pays.

27. Ces préoccupations sont connues et leur concrétisation vérifiée par tous ceux qui suivent la politique internationale et intérieure de la République populaire du Congo et, notamment, par ceux de nos amis et frères qui ont suivi les travaux du troisième Congrès ordinaire de notre parti.

28. On constate ainsi qu'à la vision parcellaire et atomisante des problèmes de l'humanité nous préférons une approche qui aborde l'homme à la fois dans son environnement national et dans le monde, et qui soit susceptible de permettre la conception et la mise en œuvre de politiques globales visant des rapports harmonieux entre les gouvernements et les peuples, car, sans ce type de rapports, il n'est point possible de parvenir à l'établissement de la paix et de la liberté dans le monde.

29. En exprimant ainsi notre foi dans la solidarité et la coopération internationales établies sur des bases saines et équitables, nous, Congolais, proclamons par là-même notre conviction selon laquelle la paix et les conditions de son maintien méritent que l'on y consacre le plus clair de nos énergies et de nos ressources.

30. La politique extérieure de la République populaire du Congo, définie par le Parti congolais du travail, animée et défendue par le Président, Denis Sassou-Nguesso, en témoigne à suffisance. Car mon pays s'est toujours honoré d'entretenir avec tous les pays épris de paix et de liberté, sans distinction de systèmes socio-économiques, des relations fondées sur le respect mutuel et les avantages réciproques. Il s'emploie également à créer et à entretenir, sur le plan régional, des relations de paix et de bon voisinage.

31. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts du Gouvernement congolais pour ramener la paix et la concorde au Tchad. En effet, mon gouvernement se propose depuis quelques mois de réunir à Brazzaville tous les frères tchadiens trop longtemps divisés par une lutte fratricide.

32. Nous apprécions sincèrement les dispositions dont les différentes parties au conflit ont fait preuve jusqu'à présent quant au principe de leur retour au bercail et les exhortons vivement à se départir de tout comportement subordonnant toute discussion à des préalables sans importance décisive.

33. Du haut de cette tribune, nous affirmons la détermination du Gouvernement congolais de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec l'aide précieuse d'autres gouvernements, et notamment ceux d'Afrique centrale, pour faire aboutir la conférence prévue à Brazzaville sur le Tchad.

34. C'est le lieu ici d'exprimer enfin la satisfaction du Gouvernement congolais à l'annonce du retrait imminent des forces françaises et libyennes du Tchad. Ce retrait des forces étrangères constitue à nos yeux un facteur positif de nature à faciliter le processus devant aboutir à la réunion de réconciliation de Brazzaville.

35. Avec un intérêt similaire, nous suivons la situation au Sahara occidental qui continue de se détériorer malgré l'appel lancé au Maroc et au Front POLISARIO² par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA lors de sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983.

36. A cet égard, ma délégation voudrait exprimer l'espoir que le traité conclu, le 13 août 1984, entre le Royaume du Maroc et la Jamahiriya arabe libyenne ne sera en rien préjudiciable au sort et aux droits légitimes du peuple sahraoui. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel aux pays frères du Maghreb pour qu'ils contribuent positivement à trouver une solution équitable à la crise du Sahara occidental, sur la base des normes et principes du droit international.

37. Il existe une relation étroite entre la paix, la détente et le droit des peuples à l'autodétermination. A cet égard, nous considérons l'admission du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies, en qualité de 159^e Membre, comme un événement des plus propices à l'universalisation de nos idéaux les plus chers. Tout en saluant chaleureusement la venue de ce nouvel Etat dans le concert des nations, nous tenons à assurer son peuple et ses dirigeants du désir du Congo de coopérer avec eux.

38. A cette note reconfortante correspond, en ce qui concerne la Namibie, un tableau bien sombre. Voici bien longtemps que nous attendons, avec une impatience grandissante, l'avènement de la liberté pour le peuple de ce pays.

39. A ce jour encore, l'Afrique du Sud et certains de ses alliés continuent de dresser toutes sortes d'obstacles à la mise en application du plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, seule base contractuelle valable permettant l'accession de la Namibie à la souveraineté nationale sans préalables subjectifs.

40. Cuba et l'Angola étant deux Etats souverains, nous ne saurions d'aucune manière apporter notre caution à une opération qui subordonnerait la mise en application des dispositions de la résolution 435 (1978) à la résiliation d'un accord librement conclu entre ces deux Etats Membres de l'Organisation des Nations

Unies, ce qui affecterait gravement le principe de la non-ingérence dans les affaires d'autres Etats.

41. L'unique demande que nous formulons à l'adresse des membres du groupe de contact occidental, si ce groupe existe encore, est celle de revenir à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978), afin de rendre justice au peuple namibien.

42. Le refus de l'Afrique du Sud et de certaines puissances occidentales de se conformer aux prescriptions de la résolution 435 (1978) et à d'autres décisions pertinentes de l'ONU cache en réalité des desseins inadmissibles.

43. Le premier vise l'exploitation et le pillage effrénés des ressources naturelles de la Namibie, activité lucrative dont ne se privent nullement des sociétés transnationales bien connues, contrevenant ainsi délibérément aux dispositions du décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie³, promulgué le 27 septembre 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, autorité légale du territoire.

44. Le second mobile est la politique d'*apartheid* que le Gouvernement sud-africain entend non seulement consolider en Afrique du Sud même, mais aussi étendre en Namibie et faire admettre dans le reste du monde.

45. L'accueil bienveillant que certains gouvernements occidentaux ont réservé au Premier Ministre sud-africain au moment où se commémorait le souvenir des luttes livrées contre le nazisme confirme cette acceptation de fait de l'*apartheid* comme "doctrine respectable" par les pouvoirs occidentaux auxquels il doit sa survie.

46. La politique d'*apartheid*, cet autre nom du nazisme et du fascisme, n'est plus à présenter. Crime contre l'humanité, elle a déjà été rejetée comme une plaie honteuse par l'opinion publique internationale. En réaction à son isolement inéluctable, le gouvernement de Pretoria s'est tout simplement contenté, jusqu'à présent, d'aménager l'*apartheid* pour lui façonner un visage qu'il voudrait présentable. Après la politique suicidaire des bantoustans, qui dénie à la communauté noire majoritaire le droit à la citoyenneté du pays, voici que le pouvoir minoritaire s'évertue à diviser le peuple sud-africain en invitant les groupes indiens et métis à cautionner le pouvoir blanc.

47. Le gouvernement raciste de Pretoria sait bel et bien qu'il ne récoltera jamais les fruits de sa politique criminelle. Non seulement la mascarade électorale qu'il a organisée a été largement boycottée par les communautés indienne et métisse, mais le peuple majoritaire s'est soulevé, montrant sa détermination à lutter quoi qu'il en coûte. La communauté internationale se doit donc d'intensifier sa lutte contre ce régime que l'histoire nous reprochera un jour d'avoir toléré si longtemps et de façon si coupable.

48. Le soutien que la République populaire du Congo accorde aux combattants de la liberté et aux Etats de première ligne est une constante de notre politique extérieure. Toutefois, comme le proclamait déjà le Manifeste sur l'Afrique australe, publié par les dirigeants des Etats de l'Afrique orientale et centrale, réunis à Lusaka, le 16 avril 1969⁴, nous n'excluons pas la négociation, pourvu que l'ennemi en reconnaisse lui aussi la nécessité.

49. "Le développement sur le terrain de la lutte révolutionnaire est toujours complexe, et le chemin de la victoire sinueux", disait le président Denis Sassou-Nguesso à l'ouverture du troisième Congrès ordinaire du Parti congolais du travail. Le chef de l'Etat congolais ajoutait :

"C'est pourquoi nous pensons que la grande activité diplomatique observée ces derniers temps au niveau des pays de première ligne s'inscrit tout naturellement dans le processus de la lutte longue et complexe que les peuples d'Afrique australe mènent contre le régime de la minorité blanche au pouvoir à Pretoria. Notre profonde conviction est que l'Afrique ne trahira pas la cause africaine."

50. Cette identification de la position congolaise à la cause africaine justifie à bien des égards la solidarité agissante du peuple congolais avec d'autres peuples en lutte dans d'autres régions du monde.

51. Il en est ainsi du Moyen-Orient à propos duquel le Congo réitère son soutien à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], qui, nous en sommes certains, surmontera les difficultés passagères intervenues en son sein afin de continuer à défendre les droits inaliénables du peuple palestinien.

52. Certaines puissances occidentales alliées d'Israël ont cru pouvoir imposer une "solution finale" au problème palestinien en intervenant maladroitement au Liban. Les résultats plus que négatifs de cette opération démontrent l'inanité des solutions de force et la justesse de la solution négociée que la communauté internationale n'a jamais cessé de préconiser.

53. De la même manière, nous assurons de toute notre sympathie l'héroïque peuple du Nicaragua constamment agressé et estimons, une fois de plus, que ce n'est guère en termes de rivalités Est-Ouest que s'expliquent les problèmes de l'Amérique centrale. La lutte des peuples de cette région, à l'instar de celle des peuples des Caraïbes ou d'Amérique latine en général, résulte avant tout des conditions économiques et sociales profondément injustes qu'entendent y perpétuer quelques privilégiés soutenus par l'extérieur, au détriment de l'écrasante majorité de la population.

54. Il est vital pour tous que soient éliminées les causes profondes de ces crises et que s'instaure aussi bien dans les Caraïbes que dans la sous-région de l'Amérique centrale un climat de paix exempt de toute menace interventionniste et de coercition économique, un climat nécessaire pour le respect du droit des peuples à la libre disposition d'eux-mêmes et de leurs ressources.

55. Si ce principe était respecté, la paix retrouverait également droit de cité dans la péninsule coréenne et nous n'assisterions plus au triste maintien de la division du peuple de Corée, en faveur duquel un processus tendant à la réunification des deux parties du pays devrait être engagé, éliminant une source de tension des plus vives entretenue dans cette partie du monde.

56. Quant à la situation dans la péninsule indochinoise, mon pays appuie sans réserve la volonté de paix maintes fois exprimée par les Gouvernements du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea, tendant à mettre fin à l'état de belligérance artificiellement entretenu de l'extérieur. En effet, nul n'aspire davantage à la tranquillité que le peuple kampuchéen, qui seul sait le

prix que lui a coûté la cruelle tyrannie d'un Pol Pot que certains s'emploient activement à faire revenir au pouvoir.

57. Enfin, la délégation congolaise se doit de faire mention de la tragédie du golfe Persique qui affaiblit de jour en jour l'Iraq et l'Iran. Ces deux pays devraient pourtant puiser dans leur histoire, leur géographie et leur religion davantage de mobiles d'unité et de coopération que de haine et de mort. Nous les exhortons à mettre un terme à leurs hostilités qui, en aucune manière, ne servent les intérêts immédiats ou lointains de leurs peuples respectifs.

58. Lorsque, il y a quelques instants, nous émettions le souhait de voir toutes les ressources de l'esprit et du savoir-faire humains se proposer à des fins autres que la mort et la désolation, nous pensions évidemment et tout d'abord aux 800 milliards de dollars dépensés chaque année pour la fabrication d'armes, l'alimentation des foyers de crises et la course démentielle aux armements portée jusque dans l'espace extra-atmosphérique.

59. Beaucoup d'espoir avait été placé, il y a quelques années, sur les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous encourageons tout effort susceptible de conduire à un désarmement complet sous un contrôle réel et efficace.

60. Avec la fin de la politique de détente qu'illustre parfaitement l'inquiétude suscitée en Europe par le renforcement du potentiel de destruction de ce continent, il faut redouter les conséquences qu'aurait sur l'ensemble du monde toute détérioration prolongée des relations entre le bloc de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et celui du Pacte de Varsovie.

61. A la méfiance généralisée due à cet état de tension, caractérisé par la persistance et le déclenchement de conflits localisés, s'ajoute la tendance à la prolifération des armes nucléaires, tendance du reste favorisée par certaines théories douteuses sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée.

62. Or, en ce domaine plus qu'en d'autres, il n'est jamais assez urgent d'agir. Et agir signifie avant tout négocier pour aider à détendre l'atmosphère sans attendre d'être engagé dans une position de force improbable.

63. La responsabilité qu'encourt la génération de ce dernier quart de siècle est d'autant plus lourde qu'elle est portée par des hommes disposant des moyens nécessaires pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants de la Terre et de règles de conduite internationales précises excluant l'usage de la force comme moyen de règlement des différends.

64. La fonction essentielle du système des Nations Unies consiste, dès lors, à assurer la réalisation des aspirations que traduisent ces moyens et règles. Partout devrait être encouragée la diffusion des idéaux de nature à rapprocher les peuples, à assurer la compréhension mutuelle et la prise de mesures propres à accroître la confiance.

65. Le sens que le Congo donne à l'instauration d'un nouvel ordre de la communication et de l'information relève de cette conception d'un monde solidaire aux dimensions sans cesse réduites. Les politiques et les activités menées à cet égard au sein de l'UNESCO, sous la conduite compétente de son Directeur général

M. Amadou Mahtar M'Bow, emportent l'entière adhésion de mon pays. Il est dès lors bien regrettable que l'UNESCO ait été soumise, ces derniers temps, à des pressions intolérables. L'universalité de l'UNESCO et le ton passionné que prennent parfois ses débats ne contredisent nullement, à notre sens, sa vocation essentielle d'être au service de l'homme, dans toute sa plénitude. Et c'est la foi en l'homme qui nous interdit précisément de désespérer des institutions telles que l'UNESCO ou l'ONU elle-même.

66. A la veille de la célébration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, peut-on manquer d'évoquer l'étrange destin des hommes d'aujourd'hui, en proie à des bouleversements de toute nature et victimes de leurs propres œuvres ? Le quarantième anniversaire de l'Organisation coïncidera, hasard de l'histoire peut-être, avec le centenaire de la balkanisation de l'Afrique par l'Acte de Berlin de 1885 et le trentième anniversaire de la Conférence des pays afro-asiatiques, tenue à Bandung en 1955. Le temps sera alors venu, pour nous autres Africains, de mesurer le chemin parcouru par l'OUA dans sa lutte pour la libération totale de notre continent et, pour le reste du monde, d'évaluer les efforts fournis dans la recherche de la paix et du bien-être des peuples.

67. Ces différentes bornes de l'histoire des peuples devraient, entre autres, permettre à l'ONU de réfléchir sur l'évolution future de l'humanité. Une telle approche de la situation internationale englobant les préoccupations nationales et l'action en faveur de toute l'humanité devrait faire réfléchir davantage tous ceux dont l'action, aux niveaux national et international, est en contradiction flagrante avec les belles déclarations d'intention faites çà et là sur les questions d'importance majeure touchant la vie de l'humanité. Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir, partout dans le monde, des attitudes, des comportements et des actions conformes aux idéaux de paix, de liberté et de prospérité sans lesquels l'Organisation des Nations Unies serait une institution sans objet.

68. Or nous savons tous que l'humanité tout entière a encore besoin de l'ONU, pourvu, bien entendu, que sur le terrain son action produise les effets et l'impact bénéfiques dont les peuples ont besoin pour vivre en paix.

69. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : C'est avec grand plaisir que j'adresse à M. Lusaka mes félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à la présidence de cette nouvelle session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés qu'il est digne du poste élevé qui lui a été confié et qu'il s'acquittera des responsabilités qui s'y rattachent avec toute la sincérité et le dévouement que la communauté internationale attend de lui. Nous lui souhaitons, pour lui-même, la continuation de ses succès personnels et, pour son pays, avec lequel nous avons des liens d'amitié, le progrès et l'épanouissement.

70. C'est également un plaisir pour moi d'exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance à son prédécesseur, M. Illueca, dont la compétence et l'objectivité avec lesquelles il a présidé la trentehuitième session de l'Assemblée générale ont fait l'objet d'éloges de la part de tous les Etats Membres.

71. Je ne peux manquer d'exprimer ici, au nom de la délégation de mon pays, notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a entrepris et qu'il poursuit au service de la communauté internationale, efforts qui se fondent sur la foi qu'il a dans le message et dans les principes des Nations Unies. Nous lui souhaitons plein succès dans la réalisation des grandes aspirations de la communauté internationale en cette auguste instance qu'il dirige.

72. Notre foi dans l'ONU, en tant qu'organisation internationale consacrée à la paix, s'accroît de jour en jour et se renforce chaque fois qu'un nouveau Membre se joint à l'Organisation. Ainsi nous sommes profondément convaincus que l'ONU comble les vœux de tous les peuples et représente pour eux un rêve qu'ils chérissent et pour lequel ils ont lutté en tant que Membres de l'Organisation. A cet égard, l'Etat du Qatar accueille chaleureusement le Brunéi Darussalam à l'occasion de son admission à l'Organisation en tant que Membre actif et efficace qui, avec les autres Etats Membres, contribuera à la prospérité du monde. Nous nous réjouissons également des liens historiques et culturels qui unissent nos deux peuples et nous espérons que ces liens deviendront encore plus étroits.

73. La détérioration et le caractère explosif de la situation politique dans le monde a mis en évidence l'incapacité de l'Organisation à instaurer la paix internationale et son échec dans le règlement définitif des difficiles problèmes dont elle est saisie depuis longtemps. En même temps, nous ne pouvons nier les efforts sincères et nombreux que l'Organisation a déployés et continue de déployer pour trouver une solution à ces problèmes.

74. Nous souscrivons à l'analyse du Secrétaire général qui voit dans cette incapacité la conséquence logique de la trahison, de la part des superpuissances, des buts et principes de la Charte des Nations Unies, laquelle, à son tour, a rendu l'Organisation incapable de mettre en œuvre les mesures indispensables pour résoudre ces problèmes et a encouragé les Etats engagés dans l'orbite des superpuissances et se trouvant sous leur protection à méconnaître toutes les lois et à violer tous les principes internationaux. Le meilleur exemple en est peut-être le mépris d'Israël à l'égard de tous les principes humanitaires, cet Etat étant toujours cautionné par des protecteurs et des défenseurs qui lui fabriquent des excuses et des justifications.

75. Nous devons tous œuvrer ensemble pour sauvegarder la Charte des Nations Unies et pour empêcher qu'elle ne soit violée par quelque partie que ce soit. Il incombe aux Membres de l'Organisation de respecter la Charte et de s'engager à la défendre, en la considérant comme le document qui les unit dans cette structure internationale. Nous devons agir afin de nous sentir fiers d'être membres d'une seule communauté internationale dont nous cherchons tous à assurer la sécurité et la stabilité, en évitant de suivre nos humeurs et nos intérêts étroits du moment, ce qui se traduirait par la destruction du monde dans lequel nous vivons.

76. Les espoirs et les aspirations de la communauté internationale pour l'instauration de la paix et de l'harmonie à la place des affrontements et des agressions aux dangereuses conséquences supposent que la justice prévale dans les relations entre les membres de

la communauté internationale et que l'on examine les causes mêmes des conflits.

77. A cet égard, ma délégation estime que la solution de la question de Palestine, dont l'Organisation a été saisie depuis sa fondation, ne peut être trouvée ou mise en œuvre que par la restitution de tous les territoires arabes occupés, y compris la Jérusalem sainte, et l'exercice du droit du peuple palestinien à revenir dans sa patrie et de son droit à établir un Etat indépendant sur son territoire national.

78. La position arabe a toujours été positive; elle vise à trouver un règlement pacifique, juste et global à cette question. L'initiative arabe la plus récente à cet égard se trouve dans la Déclaration finale de la douzième Conférence arabe au sommet, adoptée à Fez le 9 septembre 1982⁵. Cette initiative a été rejetée obstinément par Israël, qui refuse toute compréhension et qui n'applique que la politique du fait accompli.

79. Non content de rejeter toutes les résolutions et toutes les initiatives honnêtes prises au niveau international, Israël poursuit ses agressions, en installant des colonies de peuplement sur les territoires arabes, ce qui est pourtant considéré par tous comme illégal et comme un obstacle à une solution pacifique.

80. Il faut donc que la communauté internationale rejette ces activités illégitimes et mette fin à l'usurpation de territoires à laquelle se livre Israël par une politique de colonisation, qui est suivie au mépris de l'opinion publique internationale, en imposant sa volonté non pas sur la base du droit mais sur celle de la force et de la contrainte.

81. L'ennemi israélien a poursuivi et étendu sa politique d'agression contre la nation arabe en envahissant le Liban arabe frère en 1982. Il maintient son occupation de la partie sud de ce pays pacifique et poursuit ses pratiques déplorables en violation des accords de Genève et des traités internationaux.

82. Selon ma délégation, la communauté internationale doit adopter toutes les mesures indispensables tendant à contraindre Israël à se retirer immédiatement et inconditionnellement du sud du Liban et à mettre fin à ces méthodes qui sont en contradiction avec les traités et les accords internationaux. Le retrait d'Israël du sud du Liban est la première condition du succès du Gouvernement libanais, qui cherche à rétablir la stabilité et la sécurité dans toutes les régions du pays et qui veut asseoir son autorité sur tout le territoire du Liban comme est en droit de le faire tout gouvernement d'un Etat souverain.

83. La guerre qui fait rage depuis plus de quatre ans entre la République d'Iraq et la République islamique d'Iran, deux voisins musulmans, nous préoccupe toujours grandement. Le Qatar, avec les Etats frères du Conseil de coopération du Golfe, a déployé tous les efforts possibles pour trouver une solution à ce conflit et nous espérons que cette catastrophe prendra fin et que la paix interviendra entre les deux Etats frères. Nous saluons la façon dont la République d'Iraq a répondu aux appels internationaux et aux efforts de médiation visant à mettre un terme à cette guerre. Nous espérons que la République islamique d'Iran réagira favorablement à ces gestes, que le bien et la raison évadront dans l'intérêt des peuples des deux pays, de la sécurité de la région et de la paix internationale, et que la solution de tous les différends

interviendra par le dialogue et l'échange de vues plutôt que par la guerre et les bains de sang.

84. En ce qui concerne la sécurité de la région du golfe Arabique, le Qatar est fermement convaincu qu'elle relève de la seule responsabilité des Etats de la région et que les moyens d'y parvenir ne prévaudront et ne seront appliqués que lorsque les grandes puissances s'abstiendront de s'ingérer dans leurs affaires. Forts de cette conviction, les six Etats arabes du Golfe se sont lancés dans une action mutuelle de coordination et d'intégration politique, économique et de sécurité dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe. Cette entreprise constitue la manifestation concrète du désir des Etats membres du Conseil de faire toujours de la paix et de la prospérité les symboles du Conseil et de ses objectifs.

85. L'Etat du Qatar est de plus en plus préoccupé par la présence persistante des forces soviétiques sur le territoire de l'Afghanistan. Il espère sincèrement que l'Union soviétique réagira positivement aux appels et aux initiatives de la communauté internationale et retirera ses troupes de l'Afghanistan, en laissant au peuple afghan la liberté de choisir son régime politique et de déterminer son propre avenir.

86. La situation actuelle du continent africain représente l'une de nos préoccupations majeures. Nous espérons sincèrement que des solutions appropriées seront trouvées dans un avenir proche afin de mettre un terme aux souffrances des peuples vivant dans les régions où règne la tension. Mon pays réaffirme son appui et sa solidarité à la juste lutte que mène le peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et à la lutte courageuse que mène la majorité nationale de l'Afrique du Sud contre la politique d'*apartheid* pratiquée par la minorité blanche raciste au pouvoir. Fort des liens de conscience qui l'unissent à l'Afrique et de son souci à son égard, l'Etat du Qatar a pris part à la Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe, tenue à Tunis du 7 au 9 août 1984.

87. Nous lançons un appel à tous les pays épris de paix et de justice, notamment aux puissances les plus importantes dont le soutien renforce l'Afrique du Sud, pour qu'ils utilisent tous les moyens de pression à leur disposition à l'égard du Gouvernement de l'Afrique du Sud afin de le pousser à répondre aux efforts internationaux visant à trouver un règlement juste et global de cette situation, et pour l'empêcher de compromettre l'application d'une solution pacifique dans cette partie importante du monde.

88. En ce qui concerne la péninsule coréenne, l'Etat du Qatar espère que la Corée du Nord et la Corée du Sud seront en mesure de trouver des solutions pacifiques à leur problème par des négociations directes, sans ingérence extérieure.

89. L'importance des débats dans cet organe international concernant la crise à laquelle est confrontée l'économie internationale s'accroît d'année en année, notamment depuis le début de la décennie. Les pays en développement continuent de connaître la récession économique, dont les effets se traduisent par leur incapacité à réaliser une croissance économique au niveau minimum requis pour atteindre leurs objectifs de planification. Une large fraction de pays parmi les moins développés continue de connaître le spectre de

la pauvreté et de la faim et la détérioration de ses secteurs de production.

90. Aujourd'hui, la communauté internationale se trouve dans une situation économique dont les effets ne se confinent plus aux territoires des pays en développement; c'est le monde entier qui est affecté par ses influences négatives et fatales. En outre, cette situation constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales et créera des problèmes supplémentaires à l'échelle internationale, que nous devons affronter et à la solution desquels nous devons consacrer du temps et des ressources.

91. Pour toutes ces raisons, l'Etat du Qatar souhaite que la communauté internationale dans son ensemble prenne mieux conscience de la nécessité de faire davantage d'efforts en vue d'éliminer les facteurs qui ont provoqué cette crise économique internationale, notamment l'injustice dont souffrent les pays en développement du fait du déséquilibre actuel de la situation économique mondiale. Cette prise de conscience du danger que représente la crise doit se traduire par des mesures pratiques et immédiates afin d'alléger, puis de résoudre, la crise économique.

92. Les pays développés doivent adopter des politiques encourageant les importations des pays en développement. Ces pays doivent également œuvrer afin de réduire les barrières douanières et autres à leurs importations, et attacher davantage d'attention à la stabilité du système monétaire international.

93. Les Etats, notamment les Etats industriels les plus importants, doivent accorder une plus grande attention aux effets, sur l'économie internationale, de leur politique économique nationale et de leurs décisions quant aux relations économiques et commerciales extérieures, notamment avec les pays en développement.

94. Il est maintenant clair pour la communauté internationale que l'accroissement du taux d'intérêt du dollar des Etats-Unis contribue à accroître le fardeau des pays en développement du fait des intérêts supplémentaires à payer pour leur dette, ce qui à son tour provoque un plus grand déséquilibre dans leur balance des paiements, lequel conduit à une hausse des taux d'inflation et met ces pays, notamment les moins avancés, en situation de crise constante dans tous les secteurs.

95. Les problèmes de l'économie internationale sont aujourd'hui clairs et ont déjà été discutés dans différents organes internationaux. Ce qui est important maintenant c'est d'instituer les mesures correctives qui conduiront à instaurer un système économique international juste et stable.

96. L'Etat du Qatar estime que les négociations internationales globales doivent être amorcées et qu'elles constituent le cadre même dans lequel pourrait être entamée une discussion des problèmes principaux permettant d'arriver à des solutions appropriées. Les différentes organisations internationales n'ont pas mis en place un programme global pour atteindre cet objectif. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, a ajourné la discussion sans prendre de décisions efficaces concernant les problèmes principaux que

connaissent les économies et le commerce international avec les pays en développement.

97. C'est pour cette raison que l'Etat du Qatar estime qu'un examen devrait être entrepris concernant les ressources de ces organisations et leur possibilité de résoudre ces crises et problèmes, afin que les catastrophes soient épargnées à la communauté internationale.

98. M. TOLENTINO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de féliciter le Président pour son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Sa réputation de diplomate avisé et d'homme d'Etat au jugement bien fondé nous assure que les travaux de l'Assemblée seront menés à bien sous sa direction discrète et néanmoins dynamique.

99. Nous manquerions à nos devoirs si nous ne félicitions pas le Secrétaire général pour ses efforts en faveur de la paix et pour la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1]. Le Secrétaire général est à la fois le courageux défenseur et le critique avisé de l'Organisation des Nations Unies. En accomplissant ses tâches importantes et utiles, il a su s'assurer la reconnaissance de tous.

100. Les Philippines souhaitent chaleureusement la bienvenue au Brunéi Darussalam en tant que 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Les liens historiques unissant le Brunéi Darussalam et les Philippines sont vieux de plusieurs siècles et se sont raffermis à l'époque moderne dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], où ils partagent avec les autres membres leurs objectifs, leurs aspirations et leur manière d'envisager la paix régionale, la sécurité et la stabilité.

101. Je parle aujourd'hui de la même tribune d'où mon illustre prédécesseur, M. Carlos P. Romulo, a prononcé à de nombreuses reprises, avec grande éloquence et un esprit peu commun, des déclarations établissant la politique des Philippines. M. Romulo a quitté la vie politique active après un service éminent et prolongé au service de son peuple et de son pays, et au service de l'humanité, en tant que défenseur passionné des Nations Unies, partageant leur résolution de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". M. Romulo nous manquera à tous au cours de ces séances de l'Assemblée générale, mais nous nous reconfortons à la pensée que nous pourrions encore profiter des joyaux de sagesse qu'il a laissés dans les annales de cette organisation internationale.

M. Lusaka (Zambie) prend la présidence.

102. Parmi les nombreuses photographies prises par des astronautes depuis l'espace, il y en a une qui est fermement inscrite dans nos esprits. C'est une photo de la Terre qui a été prise depuis des centaines de milliers de kilomètres, montrant un globe d'une beauté superbe, voire époustouflante, suspendu dans l'espace, calme, serein et pacifique. Mais alors que nous regardons autour de nous, nous sommes confrontés à la sinistre réalité : nous vivons dans un monde où règnent la suspicion et la méfiance, un monde obsédé par une concurrence effrénée pour accumuler des armes de destruction massive, un monde où la paix est sans cesse contestée par une tendance à dominer, à imposer sa volonté supérieure à des parties plus faibles et à utiliser aussi bien la fourberie que la force armée pour atteindre de tels objectifs.

103. En fait, la paix dans le monde se trouve aujourd'hui dans un équilibre bien fragile, au bord d'un holocauste aux proportions si considérables qu'il effacerait la civilisation humaine de la face de la Terre.

104. Permettez-moi d'aborder le problème le plus essentiel de notre époque. Le sujet des armes nucléaires et de leur limitation est depuis bien trop longtemps encombré de doctrines, de concepts et de tout ce jargon ésotérique des stratèges de salon et des spécialistes en armes nucléaires. Il est temps de balayer tout cela et d'en venir aux faits fondamentaux en des termes que nous pouvons tous comprendre.

105. Premièrement, les armes nucléaires ne confèrent pas une sécurité absolue, alors que l'accumulation toujours plus importante de ces armes diminue en fait cette sécurité. Deuxièmement, il ne saurait y avoir de guerre nucléaire limitée. Les armes nucléaires, lorsqu'on les utiliserait, déboucheraient immédiatement sur un échange nucléaire complet qui entraînerait la mort pour nous tous. Les changements climatiques fondamentaux qui suivraient la tombée de la nuit nucléaire, que les savants soviétiques et américains nous ont récemment décrite, n'épargneraient même pas ceux d'entre nous qui se trouveraient en dehors de la zone immédiate de dévastation et de radiation nucléaire. Troisièmement, la civilisation de l'homme telle que nous la connaissons serait simplement finie.

106. Notre génération a formé un mot pour décrire la destruction délibérée d'un groupe de personnes, c'est le mot "génocide". Quel mot allons-nous utiliser pour décrire l'extermination de la race humaine tout entière ? Allons-nous l'appeler l'"humanicide" ? En fin de compte, les superpuissances nucléaires auront-elles la responsabilité de ce crime suprême et définitif contre l'humanité ? Seront-elles les coupables de cet "humanicide" ?

107. Les puissances nucléaires disposent à elles seules de bien plus d'instruments nucléaires qu'il n'en faut pour éliminer la race humaine. Et par la même occasion elles détiennent le pouvoir et les moyens de garantir la survie de la civilisation humaine sur Terre. Le choix est parfaitement clair pour nous tous.

108. De toute évidence, il ne doit pas être impossible pour les puissances nucléaires de constater que si l'on veut que l'homme survive il n'existe qu'une voie possible : utiliser dans toute la mesure possible les moyens disponibles en matière de négociation et de diplomatie pour mettre un terme à la course aux armes nucléaires, en réduire le nombre et finalement les éliminer.

109. A la lumière des récentes déclarations des chefs des grandes puissances, nous avons été encouragés de voir que de nouvelles initiatives de leur part pourraient amener ces grandes puissances à reprendre les négociations.

110. Dans le monde entier, les foyers ponctuels de danger de l'année dernière et des années précédentes continuent d'alimenter l'instabilité internationale. Des troupes étrangères continuent d'occuper le Kampuchea, imposant à sa population les terreurs de la guerre et des privations économiques, et obligeant des milliers d'individus à chercher désespérément un refuge dans d'autres terres. Ma délégation espère que les appels répétés de la communauté internationale

pour le retrait total de toutes les forces armées étrangères du Kampuchea et pour un règlement politique général du problème du Kampuchea seront enfin entendus par les parties concernées. Les Philippines continueront d'œuvrer pour le triomphe définitif du principe de l'autodétermination au Kampuchea.

111. Des milliers de personnes sont mortes et meurent encore chaque année de façon violente en Afghanistan, des gens qui sont pris dans une guerre sauvage entre des occupants militaires étrangers et les combattants afghans qui cherchent à recouvrer leur indépendance nationale et leur souveraineté. Les Philippines continueront d'appuyer les efforts du Secrétaire général en vue d'obtenir une solution politique pacifique au problème de l'Afghanistan.

112. Au Moyen-Orient, gardons-nous de l'illusion selon laquelle nous serions parvenus à la stabilité. Tant que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ne sera pas accepté, le Moyen-Orient restera une source de danger non seulement pour la paix régionale mais aussi pour la paix de la communauté internationale tout entière. Nous nous prononçons donc avec ferveur pour la reprise des négociations sur les modalités de la création d'un Etat palestinien.

113. Les nombreux Etats qui s'efforcent de mettre fin au dangereux conflit entre l'Iran et l'Iraq ne sont pas toujours parvenus à leurs fins. Ma délégation appuiera pleinement les efforts de conciliation en vue d'amener la paix et la stabilité dans le Golfe, région d'importance considérable pour de nombreux Etats et où des combats prolongés entre ces deux pays accroissent le risque d'une escalade de la violence et de l'élargissement de la zone de conflit.

114. Le mal fondamental qu'est l'*apartheid* continue d'alimenter la violence en Afrique du Sud et l'instabilité dans cette partie du continent africain. La nouvelle constitution de l'Afrique du Sud, qui prétend libéraliser la politique de séparation raciale, creuse en fait encore davantage le fossé entre la majorité noire et la minorité blanche. Tant que cette vaste majorité de la population privée de ses droits ne sera pas pleinement intégrée au processus politique, l'*apartheid* persistera.

115. Le peuple de la Namibie, longtemps privé de son indépendance, continue sa lutte pour la libération nationale. Ma délégation espère que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie sera appliqué, afin que, finalement, le peuple namibien puisse commencer à construire une nation et une économie viable pouvant contribuer à la paix et au progrès en Afrique australe.

116. Les conflits internes en Amérique centrale ont déstabilisé cette région du monde autrefois pacifique et prospère, faisant payer un lourd tribut à ses habitants en raison de la violence armée. Ma délégation, sensible aux liens historiques et culturels étroits qui nous unissent aux pays de l'Amérique centrale, appuie pleinement les initiatives du Groupe de Contadora en vue de rétablir la paix et la stabilité dans cette région.

117. Les tensions persistent dans la péninsule coréenne. Ma délégation adopte une attitude positive à l'égard des initiatives prises de part et d'autre pouvant amener à une réunification pacifique de la péninsule coréenne. Les intérêts de la paix et de la sécurité dans

le monde seraient bien servis si la Corée d'u Nord et la Corée du Sud retournaient à la table des négociations. Conformément aux principes de l'universalité, elles pourraient alors, si elles le désiraient, devenir Membres de l'ONU sans préjuger de la réunification.

118. Les fonds marins sont une autre source potentielle de conflit. Dans le passé, des guerres ont été menées pour des minerais situés à l'intérieur des terres. L'abondance fabuleuse de nodules polymétalliques au fond des mers, ces sources futures de manganèse, de cobalt, de cuivre et de nickel, pourrait entraîner de dangereux affrontements si la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁶ et le régime prévu par la Convention pour l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins dans les zones internationales devaient n'être pas appliqués et respectés par tous.

119. C'est donc avec préoccupation que nous avons pris note de l'Arrangement provisoire touchant les questions relatives aux grands fonds marins, arrangement conclu à Genève le 3 août 1984 par huit pays industrialisés [voir A/39/647, par. 84]. Pour nous, cet accord est contraire à la lettre et à l'esprit de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

120. Les Philippines ont ratifié la Convention et ma délégation prie instamment les autres pays de faire de même afin que la Convention puisse rapidement entrer en vigueur.

121. Le triste tableau que nous offre le monde d'aujourd'hui devient encore plus sinistre et tragique si l'on considère les inégalités économiques toujours plus importantes entre les nations et les peuples. La conséquence en est la détérioration continue des conditions de vie dans les pays les plus pauvres du monde. Et il ne saurait y avoir de paix réelle sans la sécurité économique.

122. La paix, telle qu'elle est comprise par les petits pays pauvres et leurs peuples, signifie que les besoins fondamentaux de l'homme doivent pouvoir être satisfaits; cela signifie maintenir la vie humaine et en améliorer la qualité. L'ONU étant un élément fondamental de la paix, il lui appartient de toujours placer l'évolution de l'humanité au cœur même de ses activités.

123. Il est de l'intérêt de tous les pays, aussi bien développés qu'en développement, que la reprise économique globale soit soutenue, de manière à arrêter réellement les effets débilissants de la récession sur la croissance et la stabilité internationales. Les premiers signes de reprise économique n'ont pas eu l'incidence désirée sur les efforts de développement des petits pays et des pays pauvres. Au contraire, pour un grand nombre d'entre eux, les efforts de développement ont été rendus encore plus difficiles, sinon totalement impossibles.

124. Pour que la reprise économique puisse encourager la paix et la sécurité dans le monde, des efforts soutenus devraient être entrepris en vue de trouver une solution globale et équitable aux problèmes de développement dans un grand nombre de pays. Pour atteindre cet objectif, la position des pays en développement dans des domaines tels que ceux du commerce international, de l'industrialisation mondiale, des questions monétaires et financières, de l'alimentation

et de l'agriculture et de l'énergie devrait être pleinement prise en considération.

125. Les besoins des pays en développement dans le domaine du commerce international comprennent notamment : premièrement, la libéralisation des échanges et la réduction, voire l'élimination, des obstacles non tarifaires tels que les quotas, les restrictions saisonnières, les exigences en matière de licences, les montants variables des taxes et les réglementations "anti-dumping"; deuxièmement, l'élimination de ce que l'on appelle les systèmes de limitation volontaire des exportations, qui sont décidés de manière bilatérale et discriminatoire et qui ne répondent pas aux principes et aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

126. Les pays en développement doivent pouvoir augmenter leur production industrielle et accroître la part qui leur revient sur l'ensemble de la production industrielle mondiale, afin de pouvoir assurer la croissance autonome de leurs économies. Mais pour ce faire, il faut qu'ils disposent de toute l'assistance voulue, y compris en matière de transfert de techniques. En dernière analyse, le vrai sens de l'industrialisation est de contribuer à l'élimination de la misère endémique dans le monde en développement.

127. Dans bon nombre de pays en développement, les problèmes de la faim et de la malnutrition ne peuvent être réglés de manière appropriée, en raison des difficultés qu'ils rencontrent au niveau de leur balance des paiements et de leur dette extérieure toujours plus importante. Cela nous amène à penser que les efforts actuellement déployés sur le plan international pour remédier aux déficiences alimentaires dans de nombreuses régions du monde devraient être considérablement accrus. Les obstacles à l'autosuffisance alimentaire et aux disponibilités alimentaires sur une base plus vaste, y compris les problèmes de la production et de la distribution, devraient être soigneusement examinés.

128. Le système monétaire et financier international devrait pouvoir répondre de manière mieux appropriée aux besoins et aux intérêts des pays en développement. La réforme de ce système devrait favoriser un développement équilibré et équitable de l'économie mondiale et l'accélération du développement des pays en développement. Elle devrait également encourager les courants d'aide officielle au développement et accroître le financement du développement régional pour répondre aux besoins toujours croissants des pays en développement. En outre, cette réforme devrait porter essentiellement sur le règlement des problèmes de la dette extérieure des pays en développement, que l'on évalue aujourd'hui à plus de 550 milliards de dollars des Etats-Unis.

129. L'alimentation et l'énergie sont des questions apparentées. Chaque augmentation du prix de l'énergie a des répercussions néfastes sur les coûts de production et de distribution des produits alimentaires. La nécessité de s'industrialiser et de produire des aliments en quantité suffisante exige une fourniture énergétique accrue. Si les prix d'accès à l'énergie demeurent prohibitifs, les pays en développement ne seront pas en mesure de mettre en œuvre leurs programmes et leurs projets de développement.

130. Trente-neuf ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, la situation actuelle du monde

paraît effectivement sombre et décourageante. La subsistance de foyers de guerre dans de nombreuses régions du monde, les agressions non provoquées des nations puissantes contre des nations plus faibles, la discrimination raciale persistante, le déséquilibre économique croissant entre les pays riches et les pays pauvres, les inégalités sociales qui en découlent et l'extension de la faim et de la misère, qui frappent de vastes secteurs de la population du monde, font partie des dures réalités auxquelles nous devons faire face.

131. Un grand nombre d'observateurs indépendants estime que l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à mettre en application les buts et principes consacrés dans sa Charte. Ils pensent que l'ONU est incapable de réaliser les objectifs pour lesquels elle a été fondée. Cela n'est peut-être pas entièrement exact, mais cela devrait nous inciter à examiner très sérieusement, d'un œil critique, la Charte elle-même, car les insuffisances constatées de l'Organisation mondiale pourraient découler de facteurs inhérents à sa propre constitution.

132. Nous ne devons pas permettre que les initiatives prises en vue de réviser la Charte soient paralysées faute d'appui. Nous devons consacrer nos efforts les plus énergiques à faire en sorte que l'Organisation devienne un instrument plus efficace, à même d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

133. Après tout, les Nations Unies restent le dernier espoir de l'humanité en matière de paix et de sécurité universelles. C'est le dernier espoir de l'homme qui veut se libérer de la faim et de la peur. Selon vos propres paroles, monsieur le Président, "le monde deviendrait plus dangereux sans les Nations Unies" [*1^{re} séance, par. 96*]. Par conséquent, notre devoir solennel est de préserver et de renforcer l'Organisation mondiale tant que cela est encore possible et tant que le temps travaille pour nous. Tel est le défi que nous devons relever aujourd'hui.

134. M. GOMA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon premier devoir en cette occasion est de remercier sincèrement tous les Etats Membres ici présents du grand honneur qu'ils ont fait à la Zambie en vous élisant à l'unanimité président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je le fais au nom de M. Kenneth Kaunda, président de la République de Zambie, et de tous mes compatriotes, pour qui cet événement a une signification toute particulière et une importance historique, puisqu'il coïncide avec le vingtième anniversaire de l'indépendance nationale de notre pays et de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

135. Nous sommes fiers de vous, monsieur le Président, et sommes certains que vous vous acquitterez des fonctions importantes qui vous incombent à ce poste élevé à l'entière satisfaction de l'Assemblée générale. Puisse votre direction nous assurer que les résultats de cette session viendront renforcer les efforts collectifs que l'humanité déploie en vue de l'instauration d'un monde meilleur.

136. Permettez-moi maintenant de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, président de la République du Panama, qui, l'année dernière, a su combiner la plus grande compétence et toute la finesse diplomatique à la direction des travaux de l'Assemblée générale. Je rends également hommage au Secrétaire général pour son dévouement à l'égard de l'Organisa-

tion et pour son engagement à la cause de la liberté, de la justice et de la paix, comme le montrent les efforts inlassables qu'il déploie pour rechercher des solutions aux différents problèmes que connaît l'humanité.

137. A l'instar de nombre de mes éminents collègues et d'autres qui ont pris la parole avant moi, je voudrais féliciter le Brunéi Darussalam pour son accession à l'indépendance et pour son admission à l'ONU. Nous nous réjouissons d'avance de travailler étroitement avec ce nouvel Etat indépendant.

138. Cette session de l'Assemblée générale est réunie à l'aube du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Si l'on regarde en arrière, on s'aperçoit que le monde a beaucoup changé ces trente-neuf dernières années. Des empires sont tombés et la communauté internationale s'est élargie avec l'apparition de nouvelles nations. A cet égard, les Nations Unies ont sans aucun doute joué un rôle décisif dans la lutte pour la décolonisation. Il y a eu des progrès scientifiques et techniques spectaculaires qui ont grandement amélioré le sort de nombre de gens. Là aussi, et de différentes façons, les Nations Unies ont beaucoup contribué à l'amélioration de la condition de l'homme. Et pourtant, en dépit des progrès considérables réalisés sur tant de fronts durant ces 39 dernières années pour rendre le monde meilleur, il est regrettable — mais peut-être est-ce inévitable — que nous ayons encore tant de problèmes anciens et nouveaux à résoudre, que nous éprouvions tant de désenchantement devant notre incapacité à réaliser les nobles buts et objectifs des Nations Unies. C'est dire que la route que nous avons parcourue est jonchée des débris de la discorde plutôt que des jalons de la concorde.

139. Nous avons à présent deux blocs puissants engagés dans une course aux armements dangereuse en termes à la fois d'armes nucléaires et d'armes classiques. De par leur quantité et leur puissance destructrice, les armes nucléaires sont en mesure d'annihiler non seulement tout ce que l'humanité a réalisé et construit au prix de milliers d'années d'efforts mais aussi l'humanité elle-même. Aujourd'hui, l'accumulation totale des armes des blocs de puissance mondiale est maintenue à des niveaux de capacité de destruction bien plus élevés que ne le justifie n'importe quel objectif militaire rationnel. Comme d'autres l'ont dit, "le surarmement n'est pas seulement une manifestation de la méfiance mutuelle prétextée pour le justifier. Il accentue les tendances du monde à la division en sphères d'influence et conduit à l'ingérence militaire, économique [, politique] et culturelle dans la vie des autres. Il engloutit des ressources considérables qui devraient être mises au service des sociétés pour satisfaire leurs besoins urgents" en matière de développement et de progrès.

140. Le menace posée à la survie de l'humanité par l'existence, la fabrication et le perfectionnement des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive ne peut être dissipée que si l'on progresse véritablement vers le désarmement sous un contrôle international efficace. A cet égard, nous déplorons la méfiance profondément ancrée qui règne en particulier entre les deux superpuissances, qui non seulement ne sont pas parvenues à conclure un accord bilatéral ces derniers temps, mais ont virtuellement cessé de dialoguer sur des questions aussi importantes que les

forces nucléaires à portée intermédiaire et la réduction des armes stratégiques.

141. L'Assemblée générale devrait donc, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, n'épargner aucun effort pour exhorter l'Union soviétique et les Etats-Unis à la reprise rapide du dialogue et des négociations. Il est à la fois important et urgent que se produisent un relâchement des tensions et une amélioration des relations entre les deux superpuissances, comme d'ailleurs des relations entre tous les autres Etats. La situation actuelle, où le dialogue et les négociations ont cédé le pas aux tensions, au ressentiment, à la récrimination mutuelle et à une profonde suspicion, augure mal de la paix et de la sécurité internationales. Un simple malentendu quant aux intentions de l'un vis-à-vis de l'autre pourrait sonner le glas pour l'humanité.

142. Le gel de la mise au point, de la production, de l'accumulation et du déploiement d'armes nucléaires qui a été suggéré serait un moyen de mettre un terme à la course aux armements nucléaires, et nous l'appuyons. Pareil effort doit aller de pair avec l'élaboration rapide d'un traité d'interdiction globale des essais d'armes nucléaires. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient également donner la garantie qu'ils n'attaqueront ni ne menaceront d'attaquer, avec leurs armes nucléaires, des Etats qui n'en possèdent pas. Il est impératif que la communauté internationale s'efforce par tous les moyens d'obtenir le désarmement nucléaire.

143. La question des armes classiques doit être traitée avec tout autant de sérieux. Ces armes sont utilisées chaque jour dans de nombreuses parties du globe, dans le tiers monde en particulier. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, leur utilisation a causé des millions de morts et d'innombrables destructions. On a continué aussi à recourir aux armes chimiques bien qu'elles aient été mises hors la loi par le Protocole de Genève de 1925⁷. De sérieux efforts doivent être entrepris pour que cessent la production et la prolifération de ces types d'armes.

144. Le monde est confronté à d'autres défis encore. Le panorama économique mondial est plus sombre que jamais. Le fardeau de la dette est devenu insupportable pour la plupart des pays, ceux du monde en développement en particulier. Des populations entières vivent encore dans un état de pauvreté absolue, et la faim est le lot quotidien de millions d'êtres humains. Il faut ajouter à tout cela la persistance de certains conflits régionaux et de diverses situations qui constituent un grave déni des valeurs les plus fondamentales, comme les violations permanentes et condamnables des droits de l'homme et de la liberté des peuples; les profondes inégalités qui divisent toujours les individus et les sociétés et les injustices criantes dans certains aspects des relations internationales.

145. Dix années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a lancé un appel pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], équitable et juste pour toutes les nations. Mais ce que nous avons vu pendant cette période, c'est l'érosion du multilatéralisme dans les relations économiques internationales. Au lieu de créer un nouveau cadre dans lequel tous les pays seraient en mesure de développer leurs ressour-

ces et de jouir des avantages économiques et sociaux de ce développement, certains pays industrialisés ont choisi de s'isoler du reste du monde. Ils l'ont fait parce qu'ils veulent que toutes les relations économiques internationales soient conduites de façon à perpétuer leur supériorité économique et leur permettre d'exploiter les ressources naturelles d'autres pays. Nous ne pouvons l'accepter.

146. Dans le cadre de l'ONU, nous sommes en mesure de débattre d'un grand nombre de questions économiques et, par conséquent, de mettre en œuvre notre résolution d'instaurer un nouvel ordre économique international. Il ne fait aucun doute que toutes nos économies sont maintenant plus interdépendantes et complémentaires qu'elles ne l'étaient auparavant. Nous ne devons pas perdre de vue que la reprise économique dans certaines régions du monde ne durera que si elle s'étend au reste de la planète.

147. Ayons donc le courage politique nécessaire à la reprise des négociations globales, actuellement au point mort, sur la coopération économique internationale pour le développement, et créons de meilleures conditions économiques et sociales pour toute l'humanité. Nous aurions dû agir ainsi il y a quatre ans, et maintenant le temps presse. Par conséquent, ma délégation espère que les négociations pourront être organisées sans plus tarder.

148. Les problèmes économiques de l'Afrique sont particulièrement graves et complexes. Ils sont dus, en partie, à l'exploitation coloniale dans le passé et au sous-développement et, plus récemment, à des causes naturelles, telles que la désertification et la sécheresse persistante, ainsi qu'à la détérioration des relations économiques internationales. Trente-quatre pays africains, y compris la Zambie, sont actuellement touchés par la sécheresse. Les longues périodes de temps sec et la baisse consécutive de la nappe phréatique menacent la survie de l'homme, de la faune et de la flore dans certaines parties de l'Afrique.

149. L'année dernière, le Secrétaire général s'est rendu dans un certain nombre d'États africains. À la suite de ses visites, il a insisté sur les graves problèmes socio-économiques que connaît l'Afrique en faisant observer que "la survie économique de nombreux pays d'Afrique est maintenant en jeu. Si la communauté internationale ne réagit pas d'urgence et de façon adéquate, la situation aura de graves conséquences non seulement pour l'Afrique mais pour le monde entier". Nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général en faveur d'une aide internationale d'urgence à ces pays et à ces peuples africains maintenant touchés par la sécheresse.

150. Nous savons que nos problèmes économiques seront vraiment résolus lorsque nous adopterons des mesures à long terme. À cette fin, les gouvernements africains ont reconnu depuis longtemps que la responsabilité primordiale du développement de leurs économies dépendait d'eux. Cependant, ils ont un besoin urgent de recevoir l'aide de la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

151. Comme je l'ai dit auparavant, la persistance des conflits régionaux suscite également la préoccupation de la communauté internationale. Nous devons continuer à déployer nos efforts pour trouver des solutions durables à ces conflits, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais maintenant rap-

peler brièvement la position de la Zambie à l'égard de certains d'entre eux.

152. En ce qui concerne les conflits en Afghanistan et au Kampuchea, nous persistons à croire que la solution réside dans un règlement politique fondé pour chaque cas sur le retrait immédiat de toutes les forces étrangères de ces deux pays; sur le respect de leur souveraineté, de leur indépendance nationale, de leur intégrité territoriale et de leur caractère non aligné; sur le droit du peuple de choisir son propre système économique, politique et social sans ingérence extérieure ou coercition; et sur le droit des réfugiés de retourner dans leur patrie en sécurité et dans l'honneur.

153. Dans la péninsule coréenne, la communauté internationale devrait faire tous les efforts possibles pour aider les parties à se sortir de l'impasse et pour empêcher la division permanente de la Corée. Nous lançons, une fois encore, un appel à la réunification de la Corée sur la base des principes énoncés dans le Communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972⁹.

154. La Zambie a toujours milité en faveur de la cessation immédiate de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Nous avons également exprimé notre préoccupation devant l'élargissement possible du conflit. Les événements qui se sont déroulés récemment ont clairement montré que cette guerre pourrait s'étendre aux États voisins et à d'autres puissances. C'est pourquoi nous prions instamment les deux parties au conflit d'y mettre fin immédiatement. Elles devraient être en mesure d'en assurer un règlement juste et honorable, grâce à des négociations, comme le leur ont demandé instamment plusieurs organes internationaux et missions de paix.

155. En ce qui concerne la question de Chypre, la Zambie appuie le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour aider les parties à résoudre le conflit. Nous espérons qu'elles coopéreront pleinement avec lui afin de trouver une solution juste et durable.

156. La situation en Amérique centrale reste sombre malgré les sérieux efforts réalisés par le Groupe de Contadora afin d'instaurer la paix dans la région. Il convient, par conséquent, pour toutes les parties concernées, de faire sérieusement preuve d'une volonté politique véritable pour appuyer l'initiative de paix, le dialogue et les négociations, ainsi que le prévoit la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre appui au processus de paix de Contadora.

157. La Zambie déplore l'escalade de la rivalité Est-Ouest dans l'océan Indien et dans la région malgré la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale en 1971 [résolution 2832 (XXVI)], qui cherche à faire de l'océan Indien une zone de paix. Il convient de progresser de toute urgence sur ce sujet afin d'appliquer la Déclaration. Nous prions donc instamment les pays qui ont fait obstacle à la Conférence sur l'océan Indien qui doit se tenir à Colombo de revoir leur position afin que cette conférence puisse avoir lieu en 1985.

158. Le conflit au Moyen-Orient continue de provoquer la mort d'un grand nombre d'innocents. Comme la communauté internationale l'a maintes fois répété, la question de Palestine est au cœur du conflit

du Moyen-Orient. Tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas reconnus, il ne pourra y avoir de règlement juste et durable de ce conflit.

159. L'ONU a adopté de nombreuses résolutions sur le Moyen-Orient qui, si elles avaient été appliquées, auraient permis d'instaurer, depuis bien longtemps, la paix dans la région. Les événements qui s'y sont déroulés récemment ont montré plus que jamais que le problème ne peut être résolu que par une initiative de paix globale incluant toutes les parties concernées, y compris l'OLP, qui est le représentant authentique du peuple palestinien. A cette fin, ma délégation déplore que les appels de la communauté internationale en faveur d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties concernées, aient toujours été ignorés par Israël et les Etats-Unis. Nous prions instamment ces pays de revoir leur position à cet égard.

160. La Zambie continuera d'appuyer pleinement le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, dans sa juste lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables et pour l'instauration de son propre Etat en Palestine. Nous continuerons d'exiger le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de toutes les terres arabes occupées depuis 1967.

161. La situation en Afrique australe menace toujours gravement la paix et la sécurité, tant sur le plan régional que sur le plan international. Les problèmes les plus importants qui troublent cette région sont bien connus et, comme je l'ai souligné dans ma déclaration à l'Assemblée l'année dernière, lors de la trente-huitième session [12^e séance], ils sont le fait du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud qui les a tous créés et assure leur maintien.

162. Il est vrai qu'un certain nombre d'événements se sont déroulés dans cette région au cours de l'année dernière. L'Afrique du Sud s'est efforcée de donner au monde l'impression que ses sentiments avaient changé et elle a pris des initiatives qui, au premier abord, donnaient à penser qu'elle recherchait la paix et tentait de l'instaurer. En réalité, cependant, ces événements n'ont absolument pas apporté de changements fondamentaux et n'ont pas changé la cause profonde des problèmes d'Afrique australe, à savoir la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Ce que nous avons vu — et ce dont nous sommes témoins — c'est une comédie orchestrée destinée à protéger et à enraciner l'*apartheid*. L'Afrique du Sud espère gagner du temps pour enraciner encore davantage ses politiques et ses pratiques d'*apartheid* dans le pays.

163. L'*apartheid* et le gouvernement par la minorité continuent donc de sévir en Afrique du Sud. La Namibie est encore occupée par l'Afrique du Sud au mépris de la volonté et des décisions de la communauté internationale. De plus, la politique de déstabilisation pratiquée par l'Afrique du Sud à l'égard des Etats voisins et d'autres Etats indépendants de la région se poursuit, même si les tactiques ont changé. Rien ne permet donc à la communauté internationale de changer d'attitude en ce qui concerne la situation en Afrique australe. La campagne internationale visant à isoler l'Afrique du Sud doit se poursuivre, et toutes les autres mesures préconisées jusqu'ici par l'Assemblée générale doivent être maintenues, aussi longtemps qu'aucune modification positive ne se manifesterait dans la position du régime de Pretoria sur la question

de l'*apartheid*, et aussi longtemps qu'aucun progrès concret n'aura été réalisé quant aux causes fondamentales du conflit en Afrique australe. Il est certes nécessaire que des contacts soient établis entre l'Afrique du Sud et les Etats voisins, soit pour des raisons géographiques, soit en vue de la solution des problèmes spécifiques créés par l'Afrique du Sud, soit à cause de la dépendance économique compréhensible de ces pays vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Mais on ne saurait utiliser de tels contacts pour justifier des tentatives destinées à mettre un terme ou à refuser de se joindre à l'isolement international du régime d'*apartheid*.

164. Les porte-parole du système d'*apartheid* d'Afrique du Sud et ceux qui l'appuient et le renforcent en appellent souvent directement au christianisme et à la civilisation occidentale pour justifier leurs actes. Ils redoutent le changement et prétendent faire leur devoir pour défendre la civilisation chrétienne occidentale et ses valeurs contre une prétendue poussée communiste en Afrique australe, et ils maintiennent que la lutte de la majorité noire contre l'*apartheid* et le gouvernement par la minorité est un combat entre le christianisme et la civilisation occidentale, d'une part, et le communisme, d'autre part. Nous pouvons cependant nous demander si l'on peut considérer et accepter comme chrétiennes l'oppression, l'exploitation et la déshumanisation d'un peuple, d'un peuple de Dieu. Comment pouvons-nous éviter de conclure que l'oppression, l'exploitation et le déni des droits fondamentaux de la majorité en Afrique du Sud sont sanctionnés par ce qui revient à un blasphème ? Quelle est la réaction de l'Eglise à ce défi direct porté à son intégrité ? Des politiques et pratiques qui ne protègent pas le caractère sacré de la famille, la liberté individuelle, la liberté de choix la plus grande et un traitement égal pour tous les citoyens d'un pays, sans distinction de race, telles qu'elles sont conçues dans l'odieux système d'*apartheid* d'Afrique du Sud, sauraient-elles être considérées et acceptées comme reflétant la civilisation occidentale et ses valeurs ? S'il n'en est pas ainsi, comment l'Occident s'arrange-t-il, lui qui a pris part au transfert de techniques vers l'Afrique du Sud et a lourdement investi dans l'économie d'*apartheid*, pour soulager sa conscience ? L'Occident peut-il échapper à l'accusation de se faire complice de l'Afrique du Sud dans cette situation tragique ?

165. Au début de ce mois, nous avons été témoins d'une importante fraude constitutionnelle en Afrique du Sud. Le prétendu nouveau décret constitutionnel, qui a institué un parlement à trois chambres excluant la majorité noire, est en fait l'acte le plus répréhensible de dénationalisation de la majorité noire d'Afrique du Sud. En agissant de la sorte, le régime de Pretoria affirme en réalité que la population noire n'appartient pas à l'Afrique du Sud et que, en tant que telle, elle ne saurait participer à la vie politique de ce pays. Pour ce qui est du régime de Pretoria, la population noire d'Afrique du Sud appartient et doit être confinée par la force à ce que l'on appelle les bantoustans, ou terres soumises à la ségrégation raciale.

166. Comment la communauté internationale peut-elle supporter passivement que l'on dise à tout un peuple qu'il ne compte plus parmi les citoyens de son propre pays ? Comment les amis de l'Afrique du Sud,

qui prônent la liberté et la justice, peuvent-ils assister passivement à la dénationalisation de tout un peuple au nom de la civilisation occidentale et du christianisme ? En fait, par leurs prises de position, certains pays occidentaux ont favorisé sans le vouloir la dénationalisation de la population noire d'Afrique du Sud. Nous déplorons cette attitude.

167. La Zambie demande instamment à l'Assemblée générale de réaffirmer son rejet de la nouvelle organisation constitutionnelle de l'Afrique du Sud. Celle-ci ne constitue pas du tout une mesure dans la bonne direction, comme le prétendent ceux qui font l'apologie du régime raciste. C'est une mesure rétrograde qui ne fait qu'enraciner davantage l'*apartheid*.

168. Nous félicitons l'écrasante majorité de la population métisse ainsi que les éléments d'origine asiatique en Afrique du Sud pour leur rejet de cette constitution frauduleuse. Ils se rendent nettement compte que la fragmentation en groupes raciaux et ethniques de la société sud-africaine, que l'on a tenté d'établir par le truchement d'une constitution fantôme, sonne le glas pour l'ensemble de leur pays. Ils réalisent aussi que l'annexion de leurs communautés au système législatif de l'*apartheid* est une fraude, parce qu'elle ne leur donne aucun pouvoir réel.

169. Il est vraiment temps pour toute la population opprimée de s'unir à ceux qui, parmi la communauté blanche d'Afrique du Sud, se rendent compte de la situation, pour mener une lutte encore plus déterminée afin d'éliminer l'*apartheid* et le gouvernement par la minorité dans leur pays. Il est temps qu'elle se rallie derrière son mouvement de libération nationale, l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC], pour dire non aux tentatives de Pretoria de faire de l'Afrique du Sud un pays pour Blancs seulement. Elle doit lutter pour que son pays ne soit pas démantelé. Elle ne doit pas permettre que ses rangs soient divisés, car c'est ce que recherche le régime d'*apartheid*.

170. La Zambie reste ferme dans sa condamnation de l'*apartheid* et son appui de principe à l'ANC, qui lutte pour libérer l'Afrique du Sud des chaînes de l'*apartheid* et du gouvernement par la minorité.

171. La paix, la sécurité et l'indépendance des pays africains voisins de l'Afrique du Sud sont gravement mises en danger par la puissance militaire croissante de ce pays et sa politique de déstabilisation. Le régime d'*apartheid* semble avoir conclu que sa propre sécurité dépend non seulement de la dépendance économique des Etats voisins vis-à-vis de l'Afrique du Sud, mais aussi de leurs divisions internes et, si besoin est, de leurs troubles. Les méthodes auxquelles il a recours provoquent une psychose de guerre qui a pour effet de déformer les priorités économiques et sociales. Ainsi, des ressources qui devraient être consacrées à des projets de développement indispensables et urgents servent à se défendre et à limiter les incursions des forces de défense sud-africaines ou les activités de leurs alliés armés.

172. Tous les Etats indépendants voisins de l'Afrique du Sud sont vulnérables à l'agression de ce pays; mais il y a deux Etats qui sont actuellement victimes de cette agression et qui ont un besoin urgent de l'appui concret et de la solidarité de la communauté internationale tout entière. Les forces sud-africaines occupent encore des portions de l'Angola. Le Lesotho fait l'objet d'un étranglement économique. Nous

lançons une fois de plus un appel à tous les pays qui ont de l'influence sur l'Afrique du Sud, pour qu'ils se servent de cette influence et persuadent le régime de ce pays de cesser de commettre des actes d'agression et de déstabilisation contre ses voisins, et plus particulièrement contre les deux Etats victimes susmentionnés. Nous avons grand besoin de paix et de stabilité en Afrique australe, car c'est dans des conditions de paix et de stabilité que le développement national et régional peut se réaliser avec le plus d'efficacité.

173. En ce qui concerne la Namibie, la Zambie regrette que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'ait pas encore été appliquée. La SWAPO a poursuivi ses efforts louables en vue d'assurer l'application de cette résolution sans autre retard. L'année dernière, la volonté de la SWAPO d'entamer le dialogue avec l'Afrique du Sud, en vue de résoudre leurs différends et de faciliter l'application de cette résolution, s'est concrétisée par des réunions à Lusaka et au Cap-Vert. Ces réunions ont clairement montré que l'Afrique du Sud avait toujours l'intention de s'accrocher à la Namibie en empêchant l'application de la résolution 435 (1978), prenant pour prétexte le prétendu lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines de l'Angola.

174. Ce prétendu couplage est une invention des Etats-Unis qui, avec l'Afrique du Sud raciste, continuent d'insister à ce sujet. Nous demandons aux Etats-Unis de cesser de lier l'indépendance de la Namibie à des questions n'ayant aucun rapport avec cette indépendance, et d'insister auprès de l'Afrique du Sud pour qu'elle en fasse autant, afin de permettre l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déjà dit, la question de la présence de forces cubaines en Angola et leur éventuel retrait de ce pays est une question bilatérale, qui relève des gouvernements des deux pays souverains, à savoir l'Angola et Cuba. Elle n'a rien à voir avec le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie.

175. Comme nous l'avons dit en d'autres occasions, l'occupation illégale continue de la Namibie par l'Afrique du Sud constitue une insulte intolérable non seulement au peuple de la Namibie mais aussi à la communauté internationale, et tout doit être fait pour y mettre fin. Le cas de la Namibie est non seulement une aberration, mais il entache également le processus de décolonisation, qui, par ailleurs, avait été virtuellement achevé en Afrique. C'est dans ce cadre que nous réaffirmons notre plein appui à la SWAPO dans sa lutte pour mener la Namibie vers une indépendance authentique et la liberté.

176. Je voudrais terminer en réaffirmant la foi de la Zambie en l'Organisation des Nations Unies. Malgré les quelques lacunes de l'ONU, la vision d'un instrument international à la disposition de l'humanité pour réaliser un monde meilleur de paix, de sécurité, de stabilité, de justice et de progrès pour tous, sans distinction de couleur, de race ou de religion, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, reste valable aujourd'hui. Notre philosophie nationale d'humanisme nous a permis de nous identifier positivement aux principes et aux valeurs que défendent les Nations Unies. Un pays ou quiconque ayant le sort de notre humanité commune à cœur peut-il vraiment douter de la validité de l'Organisation mondiale, qui, selon les

paroles du Secrétaire général [voir A/39/1], représente une instance où "toutes les nations, y compris celles qui sont faibles, opprimées ou victimes de l'injustice, peuvent, même lorsqu'elles sont confrontées aux dures réalités du pouvoir, y trouver une tribune et s'y faire entendre".

177. Par conséquent, alors qu'approche le quarantième anniversaire de la création de l'ONU, il nous appartient à tous de manifester la volonté politique nécessaire dans un effort commun pour réaliser les nobles objectifs et idéaux consacrés dans la Charte. Nous nous devons à nous-mêmes et, en fait, à la postérité d'assurer le maintien et la survie de l'Organisation. Relevons ensemble ce défi avec une détermination et un engagement renouvelés.

178. M. AL-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour la délégation de l'Etat du Koweït de vous voir présider et mener les activités de la présente session, compte tenu de votre expérience considérable et bien connue des activités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de votre prudence et de vos connaissances éminentes. Vous représentez la Zambie, un pays ami auquel nous sommes unis par les liens les plus étroits. Vous représentez également le continent africain avec lequel le monde arabe est lié par une destinée et des intérêts communs. Nous sommes persuadés que le succès couronnera votre grande mission.

179. Je suis également heureux de féliciter votre prédécesseur, M. Illueca, président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux de cette session et pour les succès qu'il y a enregistrés.

180. Le Secrétaire général a fait preuve de compréhension et de sagesse dans l'examen des épineux problèmes internationaux qui se présentaient et se présentent encore sur la scène politique internationale. Il mérite toute l'appréciation et tout l'appui de la délégation de mon pays.

181. Chaque fois que le Koweït voit un nouvel Etat rejoindre l'ONU, sa conviction de l'importance de celle-ci et de la Charte pour l'organisation des relations internationales s'en trouve renforcée. La délégation du Koweït se félicite donc de l'accession du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies, et espère que cet événement donnera un nouvel élan au rôle et à l'efficacité de l'ONU.

182. Alors que l'Organisation mondiale se prépare à célébrer son quarantième anniversaire, nous pensons que cette occasion nous donne à tous l'opportunité de procéder à une évaluation objective et réaliste des succès et des échecs de l'ONU et d'exprimer à nouveau les objectifs et les idéaux défendus par ses fondateurs et consacrés dans la Charte, en particulier le noble objectif de faire de l'Organisation des Nations Unies le centre de l'harmonie entre ses Membres dans leur poursuite des objectifs communs que sont la stabilisation de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans le monde.

183. En procédant à cette évaluation, nous sommes confrontés au sentiment toujours plus vif que l'ONU n'a pas encore réussi à devenir ce centre d'harmonie et de coexistence et que le fossé s'est élargi entre les principes élevés de la Charte et le *statu quo* difficile que nous connaissons. Lorsque nous nous demandons

quelle en est la cause, nous pouvons dire en toute justice que l'Organisation n'est finalement qu'une scène sur laquelle nous, les Etats Membres, jouons nos rôles. Par conséquent, lorsque les Nations Unies n'appliquent pas les dispositions de leur propre Charte et n'exécutent pas leurs propres résolutions, c'est vers nous-mêmes que nous devons nous tourner pour trouver la réponse. Nous, les Etats Membres, devons harmoniser nos positions et nos actions et respecter les dispositions de la Charte sans déformation et sans hésitation.

184. Face à ce tableau peu encourageant du rôle réel joué par l'ONU, le Koweït constate que le temps est venu pour nous d'éviter l'abîme profond vers lequel nous nous dirigeons et de nous rendre compte en toute sincérité que pour nous, et surtout pour les petites nations, l'Organisation est le seul instrument capable d'éloigner du monde le spectre du chaos et de la guerre. Nous pensons également que le moment est venu pour les membres du Conseil de sécurité, et tout spécialement pour ses membres permanents, d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette responsabilité est avant tout une responsabilité collective, étant donné que les membres du Conseil sont responsables devant la communauté internationale de la manière dont ils exercent leur pouvoir.

185. Nous pensons également qu'il faut insister et accorder la priorité aux missions de diplomatie préventive du Secrétaire général, afin d'éviter l'exacerbation des crises, de limiter les conflits et de construire des liens de compréhension et de confiance entre les parties. Par ailleurs, nous pensons que les efforts du Secrétaire général en vue d'améliorer l'efficacité des travaux de l'Organisation elle-même, par l'introduction de réformes administratives soigneusement étudiées dans la structure organisationnelle et par l'utilisation optimale des ressources financière et humaines disponibles, devraient redoubler.

186. Notre évaluation réaliste du rôle de l'ONU et notre attente en ce domaine ne devraient pas nous faire oublier le rôle constructif joué par les institutions spécialisées dans le cadre des programmes humanitaires, économiques, culturels et techniques qu'elles réalisent sans limitation géographique et, en particulier, dans les pays en développement.

187. La situation internationale se caractérise par la gravité des dangers qui tiennent au recours ou à la menace de recours à la force, sous le prétexte de sécurité, de représailles ou de mesures préventives. L'armement sous toutes ses formes s'accroît, en même temps que la faim, la maladie, la pauvreté et l'analphabétisme sévissent dans le monde. Nous sommes également préoccupés par l'accroissement quantitatif et qualitatif des opérations terroristes, qui s'attaquent aux valeurs et aux principes fermement établis dans les relations internationales.

188. Nous nous rendons compte que la force, quelle qu'en soit la nature, ne peut régler les conflits, que dans la plupart des cas elle aurait plutôt tendance à les attiser ou à en élargir la portée et que l'armement, qu'il soit accru ou diversifié, ne sera jamais une source de sécurité et de stabilité.

189. Lorsque nous parlons des conséquences dévastatrices de l'utilisation de la force et de la violence dans les relations internationales, nous le faisons parce

que nous souffrons depuis quatre ans, période au cours de laquelle notre région a été frappée par une guerre de destruction qui a tari ses ressources humaines et économiques. Cette guerre s'est poursuivie en dépit des efforts intensifs qui ont été entrepris dès le déclenchement du conflit en vue de l'arrêter ou de le contrôler. Ces tentatives provenaient de diverses sources, personnelles, régionales et internationales. Aucune cependant n'a réussi. Au contraire, nous avons malheureusement assisté dans la région à l'intensification de cette sinistre guerre, qui a représenté pour le golfe Arabique, lequel jouissait, de longue date, de la sécurité et de la stabilité et représentait l'artère du bien-être et de la prospérité de l'économie mondiale, une menace à sa sécurité et à sa tranquillité et l'a rendu plus vulnérable aux rivalités internationales pour les sphères d'influence, au détriment des intérêts et de l'avenir des populations de la région.

190. Le Conseil de coopération du Golfe a dû faire appel au Conseil de sécurité en raison de la menace représentée par l'Iran pour la liberté de navigation dans le Golfe et de ses attaques contre des navires koweïtiens et saoudiens, ainsi que contre des navires d'autres pays, en dehors de la zone d'opérations militaires. Ce faisant, nous étions animés de notre foi en trois principes fondamentaux : la conviction qu'il est nécessaire d'encourager le rôle de l'Organisation mondiale pour résoudre les différends mettant en danger la sécurité dans le monde; la conviction que la puissance, aussi grande soit-elle, ne pourra jamais remplacer la paix et la coexistence entre les peuples d'une même région; et la conviction que les problèmes, aussi graves et importants soient-ils, peuvent être réglés grâce au dialogue et au consensus, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

191. Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions demandant l'arrêt des combats entre les deux pays et exprimant son adhésion aux principes fondamentaux qui doivent régir les relations internationales, dont la résolution 552 (1984), qui réaffirme notamment le droit de naviguer librement dans cette voie maritime vitale et demande à l'Iran de s'abstenir de tout acte qui pourrait entraver la liberté de navigation tant à l'intérieur du Golfe qu'à destination ou en provenance des ports de pays qui ne sont pas parties au conflit.

192. Mais hélas, à notre grand regret, l'Iran s'est obstiné dans cette voie dangereuse sans tenir compte des vœux de la communauté internationale, clairement exprimés dans les délibérations du Conseil. Il a continué à faire obstacle à la liberté de navigation dans le golfe Arabique. Une fois de plus, nous réaffirmons de cette tribune qu'étant donné l'importance politique et économique du Golfe, ainsi que sa position stratégique en matière de sécurité, il est impératif que ses eaux, ses ports et ses côtes représentent un symbole de stabilité et de tranquillité, car, si sa stabilité est mise en péril par le chaos et les turbulences, si sa tranquillité est compromise et si sa liberté de navigation en provenance et à destination d'Etats qui ne sont pas parties au conflit est entravée, les intérêts des nations du monde en seront gravement affectés, et, en particulier, le mouvement et la croissance de l'économie mondiale enregistrent un recul considérable.

193. En dépit de ces conditions, nous continuons d'espérer que l'Iran, Etat musulman voisin, se rendra compte du bien-fondé de ces craintes et y mettra fin en adoptant une décision courageuse et prudente pour en finir avec cette guerre dévastatrice, afin que nous, les peuples de cette région vitale, puissions vivre ensemble comme nous l'avons toujours fait, c'est-à-dire dans l'harmonie et la concorde, guidés par les préceptes de notre divine religion islamique qui prône l'amour du prochain, la réconciliation et le bon voisinage et interdit l'hostilité, la haine et la guerre.

194. Nous réaffirmons, une fois de plus, notre satisfaction face à l'acceptation par notre pays frère, l'Iraq, de toutes les initiatives prises dans cette instance internationale en vue de parvenir à un règlement équitable et honorable de ce conflit. Nous souhaitons que les dirigeants de l'Iran épargnent à la région d'autres destructions et d'autres souffrances, dont Allah seul connaît l'ampleur, et qu'ils répondent de façon positive à ces initiatives sincères et désintéressées, auxquelles j'ai eu l'honneur de participer personnellement, au nom du Conseil de coopération du Golfe. Tous les pays épris de paix devraient demander au Gouvernement de la République islamique d'Iran de répondre favorablement à ces initiatives, pour que la paix puisse être rétablie dans le Golfe.

195. La communauté internationale tout entière devrait également prendre des mesures sérieuses et efficaces dans ce domaine. Nous ne demandons à personne de prendre parti pour ou contre qui que ce soit. Ce qu'il faut c'est que chacun prenne une position très nette contre la poursuite des hostilités et en faveur de la paix. Nous sommes persuadés qu'aujourd'hui il n'y a pas de place pour l'indifférence. Et si certaines puissances s'imaginent que la poursuite de la guerre peut les servir d'une façon quelconque, nous voulons les mettre en garde en leur disant que ces avantages seraient minces et éphémères, alors que les conséquences dévastatrices de la guerre seraient ressenties longuement et amèrement. Le Koweït estime que l'humanité tout entière a un intérêt direct à voir la fin de ce conflit dévastateur et le commencement d'une ère de reconstruction.

196. Le Koweït a toujours eu la conviction inébranlable que la mission fondamentale de toute organisation ou instance, qu'elle soit internationale ou régionale, doit être la concrétisation des intérêts identiques, du destin commun ainsi que de la solidarité et de la coopération des nations participantes. Nous, Arabes, avons compris cela, et c'est pourquoi la Ligue des Etats arabes a été la première organisation, en cette époque politique historique, à cristalliser tous les objectifs de la communauté internationale. Depuis sa création, le Conseil de coopération du Golfe, qui est une instance subsidiaire de la Ligue des Etats arabes, montre au monde entier qu'il est l'expression vivante et créatrice de cette réalité, puisque le Conseil prend part à présent, de façon effective, à la réalisation d'un processus cohérent de coordination entre les peuples du golfe Arabique, dans la mesure où il a accru l'importance du rôle joué par ces pays dans les domaines du développement économique, de la sécurité mondiale et de la stabilité politique.

197. Nous faisons nôtres les principes fondamentaux suivants : le principe de l'autosuffisance, afin de

préservé l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et les intérêts vitaux des Etats de la région; le principe du maintien de la sécurité et de la stabilité de la région, dont la responsabilité incombe à tous les Etats de la région, et non à un Etat qui y soit étranger; et le principe d'engagement envers le non-alignement, fondé sur le refus d'une politique d'alliance et de polarisation et le rejet de la course des grandes puissances pour se créer des sphères d'influence.

198. Le Koweït aura l'honneur, en novembre, d'être l'hôte du cinquième Sommet des Etats du Conseil de coopération du Golfe, qui solidifiera la structure de ce Conseil et approfondira son engagement envers les principes adoptés par les Etats de la région et consacrés par la charte du Conseil, ce qui permettra d'accroître les possibilités de stabilité, de coopération et de développement des peuples de ces pays.

199. Plusieurs conflits préoccupent profondément la communauté internationale et ont un impact négatif sur les relations internationales. Certains font l'objet de l'attention de la communauté internationale depuis peu de temps. Il reste cependant un problème qui, depuis plus de 35 ans, menace directement et dangereusement la paix et la sécurité dans le monde : la tragédie du peuple de Palestine, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient.

200. Cette tragédie menace dangereusement les principes fondamentaux sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est fondée, car elle repose sur le refus d'appliquer les droits du peuple palestinien, sur le recours par Israël à la force et sur la poursuite de sa politique de répression, d'agression, d'expansion et d'usurpation à l'égard de la souveraineté de la nation arabe et de l'intégrité de son territoire. Nous pensons donc que l'élimination de cette politique et l'établissement de la légitimité internationale sont des devoirs fondamentaux des Nations Unies.

201. C'est pourquoi le Koweït a appuyé la tenue à Genève d'une Conférence internationale sur la question de Palestine en 1983, conformément à la résolution 36/120 C de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux qu'un grand nombre de parties importantes au conflit aient accepté de participer à la Conférence, exprimant ainsi leur désir de voir la légitimité internationale, représentée par les Nations Unies, présider à la solution de cette question épineuse. En revanche, nous avons été peinés du refus constant d'Israël, des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux d'accepter ce cadre international pour une action fondée sur un esprit de justice et d'égalité. Nous ne pouvons pas accepter les arguments avancés par les pays occidentaux pour justifier le refus de participer à la Conférence, car la communauté internationale est maintenant fermement convaincue que l'OLP constitue le seul représentant authentique et légitime du peuple palestinien, que toute solution qui serait obtenue sans la participation de l'OLP sur un pied d'égalité avec les autres parties ne serait qu'un mirage et que rechercher une telle solution nous entraînerait dans un cercle vicieux.

202. Le Koweït se félicite également de l'initiative de l'Union soviétique [A/39/368], qui a proposé, en vue de régler le problème du Moyen-Orient, de convoquer une conférence internationale à laquelle toutes les parties, dont l'OLP prendraient part sur un pied d'égalité.

203. Nous restons convaincus qu'un règlement juste et global de la question de Palestine n'interviendra qu'après le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris la Jérusalem sainte, et l'application des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur son territoire national.

204. Personne ne devrait s'étonner de voir qu'Israël rejette toute initiative régionale ou internationale tendant à résoudre le problème palestinien. Israël est un Etat dont la méthode est l'agression et dont la philosophie est l'expansion. Par conséquent, il se fonde sur la violence et sur l'imposition successive de différents *statu quo* : depuis l'annexion de la Jérusalem sainte jusqu'à celle des Hauteurs du Golan, depuis la poursuite de la judaïsation de la Rive occidentale et de la bande de Gaza jusqu'à l'invasion du Liban et l'occupation d'une partie de son territoire.

205. Le casier judiciaire d'Israël s'est encore alourdi du fait de ses agissements inhumains au Sud-Liban. Récemment, le Conseil de sécurité a examiné ces pratiques dont a eu à souffrir le peuple libanais. Tous les membres du Conseil de sécurité se sont mis d'accord pour lancer un appel à Israël, afin qu'il cesse immédiatement ces agissements et applique les principes élémentaires des droits de l'homme, à l'exception des Etats-Unis, qui, à la surprise de la communauté internationale, ont eu recours à leur droit de veto pour rejeter ce projet de résolution humanitaire¹⁰. Ils ont avancé des prétextes qui ne peuvent tenir devant la justice de la cause, et des explications qui ne peuvent justifier la prolongation de la situation d'injustice que vivent quotidiennement les Libanais du Sud aux mains des envahisseurs et des occupants israéliens.

206. Le Conseil de sécurité a également adopté la résolution 509 (1982) dans laquelle il demande à Israël de retirer toutes ses forces militaires immédiatement et sans condition du territoire libanais jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Mais Israël, encouragé par l'appui absolu des Etats-Unis à l'égard de sa politique et de ses actes, n'a pas tenu compte de cette résolution, non plus que de toutes les autres résolutions, et a continué de se conduire avec arrogance aux dépens des peuples palestinien et libanais.

207. Le Koweït s'intéresse à la stabilisation des conditions au Liban et au rétablissement dans ce pays d'une vie normale et saine, afin qu'il puisse poursuivre sa marche vers la civilisation et donner au monde un exemple vivant de coexistence entre différentes sectes et doctrines politiques. Nous appuierons donc tous les efforts déployés par le Liban visant à renforcer l'esprit d'unité et de réconciliation nationale et à renoncer à tout ce qui pourrait séparer la population de ce pays. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle exerce des pressions sur Israël, afin qu'il cesse immédiatement d'attiser les flammes de la discorde et se retire dans ses frontières internationalement reconnues.

208. Le monde d'aujourd'hui connaît une véritable tragédie du fait de l'augmentation du nombre des foyers de tension, de ce préjudice manifesté par les grandes puissances, qui ont beaucoup d'influence sur la scène internationale, à l'égard des désirs des peuples, et de

leur persistance à invoquer des prétextes pour s'ingérer dans les affaires d'autres pays afin d'obtenir un appui ou d'acquiescer un allié par la force.

209. Depuis quatre ans, le peuple de l'Afghanistan souffre sous le joug d'un régime fantoche soutenu par les forces soviétiques. Des efforts internationaux considérables ont été déployés pour soulager les souffrances de ce peuple musulman pacifique. Tout en nous félicitant de ces efforts, nous pensons que toutes les parties au problème afghan devraient éviter de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays indépendant, aider les réfugiés afghans à retourner dans leur pays et permettre au peuple de déterminer son propre destin, de la manière qu'il jugerait approprié, à la suite du retrait des forces étrangères de son territoire.

210. L'aggravation de la situation en Afghanistan n'affecte pas seulement ce pays ou son peuple. Elle menace également la paix et la stabilité des régions frontalières du Pakistan, où plus d'un million d'Afghans se sont réfugiés.

211. La situation au Kampuchea, dont le peuple est privé du droit de choisir le régime qu'il désire, ne s'est pas modifiée. Il est temps que cessent toutes les ingérences étrangères au Kampuchea et que ce peuple amical puisse exercer à nouveau ses droits naturels à une vie décente et libre.

212. Le problème de Chypre est parvenu également à une étape cruciale après les événements récents qui s'y sont déroulés. Le Koweït estime que les Chypriotes turcs et grecs devraient avoir recours aux principes fondamentaux du règlement des différends par des négociations sérieuses et constructives. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général. Nous pensons qu'ils indiquent la voie pour arriver à une solution juste qui tienne compte des droits légitimes des deux communautés, en garantissant en même temps l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère non aligné de Chypre.

213. La région de l'Amérique centrale et de la mer des Caraïbes est un foyer de tension considérable en raison de l'intervention de grandes puissances qui, malheureusement, ne songent qu'à obtenir une nouvelle base leur permettant de poursuivre leurs objectifs de polarisation et de sphères d'influence. Le Koweït appuie tous les efforts régionaux réalisés par le Groupe de Contadora en vue de trouver une solution politique qui se fonde sur le respect des options fondamentales de chaque nation de la région.

214. L'ONU s'est vu confier la tâche historique de décoloniser le monde. Cependant, il subsiste un point noir sur la carte. Ce point noir, c'est le refus de l'Afrique du Sud, en dépit de la volonté internationale, de respecter les droits nationaux légitimes du peuple de la Namibie; ce sont aussi ses politiques de discrimination et d'*apartheid*, cet affreux stigmate sur la civilisation du xx^e siècle.

215. Les Nations Unies ont présenté, au moyen de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, un plan caractérisé par la prudence, la modération et l'absence de parti pris, qui permette de garantir l'indépendance de la Namibie. Cependant, les grandes puissances ont choisi de placer le sort du peuple de la Namibie, en dépit de sa lutte ardue, dans l'équation internationale

et dans la politique d'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Le peuple namibien et la SWAPO, son seul représentant légitime, ont dû payer le prix d'une rivalité et d'un conflit qui ne les concernent pas. Le Koweït réaffirme son appui au plan de l'Organisation des Nations Unies, lequel constitue le cadre idéal pour un règlement qui soit approuvé à l'échelle internationale.

216. Le Koweït condamne également les politiques de discrimination raciale et d'*apartheid* pratiquées par le régime raciste d'Afrique du Sud à l'encontre de la majorité noire, sa population légitime. La dernière manifestation de cette politique a été l'imposition d'une "constitution" inventée de toutes pièces, qui renforce le pouvoir de la minorité blanche et refuse l'exercice de ses droits légitimes à la grande majorité de la population d'Afrique du Sud.

217. La situation économique dans le monde n'est guère plus favorable que la situation politique internationale tendue. Nous sommes convaincus que ceci est dû au rapport étroit qui existe entre la politique et l'économie. La rapidité et l'importance de la détérioration de la situation économique dans le monde ont pris des dimensions tragiques, dont la plus évidente est le problème de l'endettement des pays en développement, un des problèmes les plus dangereux de notre époque. Cet endettement dépasse les 800 milliards de dollars, et le service annuel de la dette est de 150 milliards de dollars. Nous pouvons imaginer les conséquences négatives qu'entraîne cette situation pour les efforts de développement dans les pays en développement.

218. Le Koweït est convaincu que la coopération économique entre les pays en développement est la pierre angulaire de leur croissance économique et de leur prospérité, si nécessaires à l'autosuffisance et à l'affranchissement de la dépendance vis-à-vis des pays industrialisés et des conditions que ceux-ci leur imposent en vue de les obliger à accepter la continuation de l'ordre économique international actuel, avec tout ce qu'il représente de problèmes et de frustration pour eux. Pour cette raison, nous appuyons toutes les mesures étudiées, pratiques et raisonnables qui permettent de renforcer et de solidifier la coopération entre les pays en développement car, selon nous, c'est le premier pas à faire et la condition essentielle à respecter pour que les pays en développement puissent renforcer leur situation économique. Il n'y a pas de doute que, lorsque nous réduirons notre dépendance économique vis-à-vis des pays industrialisés, nous renforcerons par là-même notre position dans la négociation avec eux en vue de modifier l'ordre économique international actuel.

219. Pour qu'il soit efficace et utile, le Koweït pense que cet esprit de coopération économique entre les pays en développement devrait se fonder sur des principes et des mesures permettant la réalisation d'avantages mutuels et la promotion des intérêts communs des pays qui participent à cette coopération.

220. Nous pensons toujours que les pays industrialisés sont responsables au premier chef des causes fondamentales des problèmes économiques du tiers monde. C'est pourquoi la responsabilité de fournir ou d'accroître les ressources et l'aide dont les pays en développement ont besoin incombe avant tout aux pays industrialisés. Il ne faut surtout pas absoudre les

pays industrialisés de leur responsabilité financière à l'égard des pays en développement.

221. Les pays en développement ne devraient prendre aucune mesure ni accepter aucun accord dans le domaine de la coopération économique qui entraîne une diminution de la responsabilité des pays industrialisés. Nous pensons qu'une manière de procéder est d'insister sur la poursuite du dialogue Nord-Sud en vue de parvenir à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

222. En dépit d'une réduction considérable de ses revenus due aux fluctuations du pétrole sur le marché mondial, la crise de la production et l'augmentation de ses besoins, le Koweït continuera de faire de son mieux pour respecter ses obligations en ce qui concerne l'aide aux pays en développement.

223. L'humanité a davantage besoin aujourd'hui d'une approche qui lui ouvre de brillantes perspectives pour la réalisation de ses rêves. A la veille du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nous plaçons de grands espoirs dans sa capacité de nous conduire vers les rives de la sécurité, pour qu'ensemble nous puissions vivre dans un état de bien-être et de paix, tout en respectant la lettre et l'esprit des idéaux de la Charte.

224. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un grand plaisir que ma délégation voit que le président de cette session est un diplomate chevronné, associé depuis longtemps à l'Organisation des Nations Unies, et un représentant éminent de la Zambie, avec laquelle mon pays a toujours eu des relations fraternelles et amicales. Notre confiance dans vos capacités, Monsieur, est établie depuis longtemps par la façon dont vous dirigez le Conseil des Nations Unies pour la Namibie où, en tant que président, vous vous dévouez depuis si longtemps et de façon infatigable à l'exécution de son mandat. Je saisis cette occasion pour vous exprimer les chaleureuses félicitations de mon gouvernement, ainsi que les miennes, pour votre élection unanime, et pour vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche considérable.

225. A votre éminent prédécesseur, M. Jorge Illueca, je tiens à exprimer notre profonde gratitude pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les débats de la trente-huitième session.

226. Je suis particulièrement heureux de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Brunéi Darussalam en tant que nouveau Membre de l'ONU. Notre plaisir à voir le Ministre des affaires étrangères, le prince Mohamed Bolkiah, dans cette salle est d'autant plus grand que, en devenant en janvier dernier le sixième membre de l'ANASE, le Brunéi Darussalam a encore renforcé les liens d'amitié et d'entente culturelle qui unissent traditionnellement nos deux pays. L'entrée du Brunéi Darussalam à l'ONU souligne non seulement le caractère universel de l'Organisation, mais également l'espoir que l'humanité continue de placer dans cette instance unique pour la coopération multilatérale et pour la solution des problèmes globaux urgents.

227. Une fois de plus, nous nous retrouvons ici pour parler des problèmes de notre époque et pour chercher de nouvelles voies permettant de renforcer la paix et la

sécurité mondiales, d'accroître la coopération internationale et de forger un avenir meilleur pour les nations du monde. Toutefois notre tâche a été rendue beaucoup plus difficile par les dangers et les défis effrayants qui continuent d'assombrir nos espoirs et nos aspirations. L'année dernière, en particulier, a été marquée par une grande incertitude et un refroidissement croissant des relations entre les grandes puissances, menaçant encore davantage la structure déjà fragile de la paix et de la sécurité internationales. Nulle part cela n'apparaît davantage que dans le contexte de la crainte universelle de la guerre nucléaire qui est suspendue aujourd'hui comme une épée de Damoclès au-dessus de l'humanité tout entière.

228. Dans ce contexte, la persistance des conflits et des tensions dans diverses régions a renforcé la tendance négative vers la politique de la force et de ce que l'on appelle les alliances stratégiques. La tendance actuelle à recourir à des solutions militaires pour rechercher des intérêts douteux a sérieusement entamé les principes de non-ingérence et de non-intervention et a débouché sur l'imposition de faits accomplis. Ainsi, certains Etats ont été contraints d'entrer dans des sphères d'influence et d'accepter des relations de dépendance rappelant une ère dépassée.

229. L'intensification de la course aux armements demeure au centre de nos préoccupations collectives. Un sentiment accru d'insécurité envahit toute la communauté internationale devant les perspectives d'une spirale irréversible d'escalade. Nous sommes menacés aujourd'hui d'aboutir à une impasse dans toutes les négociations sur le désarmement, et les négociations cruciales sur le contrôle des armements nucléaires sont déjà suspendues. Même le caractère sacré et l'intégrité des accords existants risquent maintenant d'être sapés, et l'on voit pointer à l'horizon la menace réelle d'une course aux armements incontrôlable dans l'espace extra-atmosphérique. En cette période critique pour l'avenir du désarmement, nous avons le devoir de répondre avec plus de détermination et d'engagement aux appels de l'humanité pour qu'il soit mis fin à cette ruée vers l'annihilation.

230. Ma délégation est convaincue qu'une approche nouvelle intégrée, qui se distinguerait des efforts de désarmement fractionnés du passé, devrait être adoptée, comprenant à la fois des réductions quantitatives et des restrictions qualitatives. Plus le nombre d'armes couvert sera élevé, plus grande sera la valeur d'une telle initiative. En même temps, tout en continuant à accorder la plus grande priorité au désarmement nucléaire, nous devons nous assurer que des mesures de désarmement classique, notamment par les grandes puissances, soient également mises en place. Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général contenant l'étude du désarmement classique en ce qui concerne les armes [A/39/348], qui constitue une contribution positive. Des progrès concluants peuvent être enregistrés si on lie les réductions des budgets militaires à des réductions des systèmes d'armes et des activités connexes dans la recherche et le développement. Afin de limiter les améliorations qualitatives et de manière à empêcher la mise au point de nouveaux types d'armes, il est nécessaire de mettre au point un traité global interdisant l'essai de tous les types d'armes nucléaires dans tous les milieux. Cela est devenu encore plus urgent récemment.

231. Pour l'adoption de cette nouvelle approche, la principale responsabilité incombe aux puissances nucléaires, qui doivent d'abord se mettre d'accord sur un gel immédiat de la production et du déploiement des armes nucléaires. Cela devrait être suivi par des négociations de fond sur les réductions d'armements, dans le contexte de la Conférence du désarmement. Cette réorientation, loin de gêner les pourparlers bilatéraux et régionaux, les renforcerait et aiderait à parvenir à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. A cet égard, nous rappelons la Déclaration commune de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède du 22 mai 1984 [A/39/277], qui soulignait que c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'il appartient au premier chef de prévenir une catastrophe nucléaire, mais que le problème est trop important pour que la responsabilité en soit laissée à eux seuls. Le désarmement mondial, la paix et la sécurité relèvent de la responsabilité de l'humanité tout entière.

232. Toujours conscient de la menace nucléaire qui pèse sur notre région d'une grande importance stratégique, mon gouvernement préconise depuis longtemps la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, dans le cadre de notre approche régionale de la sécurité et du désarmement. A cet égard, je suis heureux d'informer l'Assemblée que la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ANASE, tenue à Djakarta en juillet dernier, a approuvé cette initiative en tant qu'élément essentiel de la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région. Le Groupe de travail de l'ANASE, créé pour encourager l'implantation de cette zone, entreprend une étude pour identifier les différents aspects et modalités en vue de la concrétisation de cette notion de zone exempte d'armes nucléaires.

233. L'Indonésie est un archipel situé au carrefour de deux océans et de voies maritimes internationales importantes; elle est donc profondément préoccupée par l'accroissement des forces navales et le développement rapide de nouveaux systèmes d'armements navals. Ces dernières années, ces aspects ont brillé par leur absence à l'ordre du jour international du contrôle des armements et du désarmement. Pourtant, l'expansion croissante et la modernisation des marines, en particulier en ce qui concerne les deux superpuissances, ainsi que les progrès techniques et la sophistication accrue des systèmes d'armements navals, ajoutent une dimension nouvelle et potentiellement déstabilisatrice à la course aux armements en général. Ma délégation s'est donc félicitée de la décision de l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, d'entreprendre une étude d'ensemble sur tous les aspects de la course aux armements navals, en vue d'analyser leurs incidences possibles, et, ce qui est plus important encore, en vue de faciliter l'identification de domaines justiciables de mesures de désarmement et de mesures propres à accroître la confiance [résolution 38/188 G]. L'Indonésie participe activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux constitué à cette fin.

234. Toujours dans ce contexte, ma délégation travaille depuis longtemps avec des Etats partageant ses vues sur l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832

(XXVI)]. Toutefois, en dépit de nombreuses années d'efforts concertés, nous avons assisté à un accroissement sans précédent des forces étrangères dans l'océan Indien et son voisinage. Ainsi, l'océan Indien s'engage inexorablement dans une compétition stratégique débridée, ce qui constitue une menace imminente pour la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays. Ce glissement dangereux doit être arrêté par la convocation d'une Conférence sur l'océan Indien, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale. Je lance un appel aux grandes puissances et aux grands utilisateurs de voies maritimes, pour leur demander de revoir leurs positions et de permettre à la Conférence d'avoir lieu très prochainement, afin que s'entament ainsi des négociations en vue de faciliter la détente et d'instaurer une paix durable et la sécurité dans la région.

235. Nous pouvons nous estimer heureux que le monde ait été épargné jusqu'ici par les horreurs de la guerre nucléaire. Toutefois, on ne peut être satisfait de voir que nombre de conflits où sont utilisées des armes classiques continuent de faire rage dans de nombreuses régions du monde.

236. Depuis le début du conflit kampuchéen, les Etats membres de l'ANASE ont adopté une position qui se fonde sur des principes internationalement reconnus. De même, nos actes ont montré clairement que nous avons le désir authentique de contribuer à une solution pacifique du problème par le biais de négociations globales, compte étant dûment tenu des intérêts légitimes de toutes les parties. A cet égard, je voudrais rappeler les diverses propositions concrètes présentées par l'ANASE dans son appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea du 21 septembre 1983¹¹. Ces propositions comprennent, en particulier, la présentation d'une série de mesures initiales, telles que le retrait partiel des forces étrangères sur une base territoriale et dans un délai précis, ainsi qu'un cessez-le-feu et la mise en place de forces de maintien de la paix.

237. Dans ses efforts en vue de mettre en œuvre cette approche, l'ANASE a fait preuve de souplesse et de bon sens car, bien qu'elle demeure toujours attachée aux éléments contenus dans la Déclaration sur le Kampuchea adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea tenue à New York en juillet 1981¹², ses Etats membres n'en sont pas moins prêts à négocier les modalités d'un accord pour parvenir à une solution politique. De même, l'ANASE n'a jamais exigé que les propositions figurant dans son appel de septembre 1983 soient considérées comme seule base de solution, comme on l'a prétendu. Malheureusement, cette optique raisonnable continue d'être rejetée. Nous sommes convaincus qu'il ne sert à rien de demander un dialogue qui élude les aspects fondamentaux du problème kampuchéen et l'assujettit à des exigences irréalistes qui se traduisent par des conditions préalables.

238. Le retrait de toutes les troupes étrangères du sol kampuchéen et la création d'un Gouvernement kampuchéen choisi par le peuple lui-même devraient continuer d'être la base d'une solution. Sans cela, les forces nationalistes du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la direction inspirée de Samdech Norodom Sihanouk, n'auront pas d'autre choix que de continuer leur lutte légitime contre

l'intervention et l'occupation étrangères. En outre, nous sommes convaincus que la réconciliation nationale de toutes les factions du Kampuchea est un pas essentiel sur la voie de la restauration de l'indépendance et du maintien de l'unité nationale du Kampuchea. C'est dans cet esprit que la Déclaration commune des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE sur le problème du Kampuchea, publiée à Djakarta le 9 juillet 1984 [voir A/39/352], demandait au Viet Nam d'appuyer cette réconciliation nationale. Nous espérons que le Viet Nam répondra positivement et sincèrement à l'appel de l'ANASE pour trouver une solution politique globale à un problème qui, indépendamment des principes en jeu, se traduit fondamentalement par un conflit entre le peuple kampuchéen et le Viet Nam. L'autre option serait la persistance de l'intervention étrangère, de l'instabilité et des troubles en Asie du Sud-Est.

239. En Asie du Sud-Ouest, le maintien de la présence de forces étrangères en Afghanistan a suscité de grandes tensions et une grande inquiétude, dans la région et au-delà. Dans l'intérêt du rétablissement d'un climat de confiance et de la stabilité dans la région, l'Afghanistan doit pouvoir reprendre son rôle historique de pays non aligné.

240. Au Moyen-Orient, l'agression et l'expansionnisme israéliens ont constitué l'obstacle le plus important à la paix dans la région. Israël a essayé de diverses manières de manipuler des solutions partielles dans le but de consolider sa position dans les territoires occupés. Plus important encore, ces solutions se sont révélées insuffisantes et ne prenaient pas en compte les droits fondamentaux et les aspirations légitimes du peuple arabe.

241. Cette dure réalité continue d'attiser les flammes de l'hostilité au Moyen-Orient, et la région continue d'être un centre d'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Mon gouvernement, par conséquent, a accueilli avec satisfaction la décision de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, décision qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58C. Ce n'est que par l'intermédiaire de cette instance, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, qu'une paix globale, juste et durable pourra être réalisée.

242. Lors de la préparation de cette conférence, il importe de se mettre d'accord sur un mandat clairement établi sur la base des questions fondamentales du conflit : le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et l'aspiration des Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous espérons ardemment que les négociations qui auront lieu dans le cadre de la conférence sur les termes de ce mandat déboucheront sur la réalisation d'un règlement juste et global.

M. Choudhury (Bangladesh), vice-président, prend la présidence.

243. Etant donné la complexité des questions en jeu, il est vital que les grandes puissances fassent part de leur accord et de leur appui en participant activement

et de manière constructive aux préparatifs de la conférence de la paix.

244. Deux ans après la brutale invasion israélienne, le peuple libanais n'a pas trouvé le répit et continue de souffrir sous l'occupation. L'année dernière, on a même enregistré un accroissement des mesures de répression et des violences arbitraires.

245. Il est regrettable que les efforts les plus récents du Conseil de sécurité tendant à remédier à la situation désespérée des civils dans le Liban occupé aient été contrecarrés par un seul vote négatif, étant donné notamment l'appel unanime lancé par le Conseil en 1982 afin que toutes les forces israéliennes se retirent totalement du pays.

246. L'emprise d'Israël sur le sud du Liban, qui se traduit par l'isolement du Sud-Liban du reste du pays, s'est intensifiée au point de menacer la viabilité économique du Liban.

247. La tâche ardue entreprise par le peuple du Liban pour restaurer son unité par la réconciliation nationale, et pour favoriser le rétablissement d'une situation normale dans son pays par la reconstruction nationale, est sérieusement compromise par les actes d'Israël. L'Indonésie, par conséquent, appuie pleinement les exigences du Liban visant à ce que toutes les forces d'occupation israéliennes se retirent immédiatement, inconditionnellement et complètement de ce pays.

248. Dans cette même région, nous continuons de nous inquiéter sérieusement de la poursuite du conflit entre deux nations sœurs, l'Iran et l'Iraq, après quatre ans d'effroyables effusions de sang. La poursuite des hostilités menace maintenant le Golfe et pourrait bien inciter les puissances extérieures à la région à intervenir. En dépit de ces tendances négatives, nous sommes encouragés par le fait que les efforts du Secrétaire général en vue de la réalisation d'un accord portant sur la cessation des attaques militaires contre les centres de population civile ont été couronnés de succès. Nous sommes certains que cet accord sera respecté et favorisera en fin de compte la cessation des hostilités, ce qui préparera ainsi la voie à l'établissement d'une paix juste et honorable.

249. Il y a tout juste un mois, nous avons dû faire face à un autre plan ourdi par le régime de Pretoria, qui vise à renforcer davantage encore sa politique d'*apartheid* au moyen d'un prétendu changement constitutionnel. Toutefois, la population a boycotté cette parodie d'élections et a fait courageusement face à la puissance militaire du régime raciste; elle a ainsi montré au monde qu'elle était unie et déterminée à s'opposer à cette fraude constitutionnelle.

250. L'Organisation des Nations Unies a condamné catégoriquement l'*apartheid* comme étant contraire à la Charte et comme étant un crime contre l'humanité. Tous les Etats Membres, en particulier ceux qui continuent de faire confiance à Pretoria et de l'appuyer, ont le devoir moral de prendre résolument des mesures visant à assurer l'instauration d'une société démocratique non raciale en Afrique du Sud.

251. En sa qualité de membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Indonésie craint sérieusement que le plan de l'Organisation des Nations Unies pour la Namibie ne devienne lettre morte, à mesure que le temps passe sans que des progrès réels

ne soient réalisés sur la voie de l'indépendance de la Namibie. Alors que le plan se couvre de poussière, le régime de Pretoria s'enhardit de plus en plus et utilise prétexte après prétexte et manœuvre après manœuvre pour imposer sa propre solution interne illégale au Territoire. En dépit des nombreuses promesses non tenues du régime colonial, le courageux peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, a fait preuve de détermination pour parvenir à une véritable libération totale de la Namibie.

252. L'Afrique du Sud ne doit pas pouvoir poursuivre ses tactiques qui consistent à compromettre encore davantage les conditions du plan, compte tenu notamment de la décision prise par le Conseil de sécurité [résolution 539 (1983)] réaffirmant sans équivoque qu'il est tout à fait inacceptable de lier le plan des Nations Unies à des considérations sans pertinence ni rapport avec lui, car celles-ci ne peuvent avoir qu'une incidence désastreuse, non seulement pour la Namibie elle-même, mais également pour les Etats de la région de l'Afrique australe tout entière. La Namibie est le seul territoire colonial dont l'Organisation assume l'entière responsabilité, et nous, en tant que Membres de l'ONU, avons l'obligation solennelle vis-à-vis du peuple namibien de remplir notre engagement commun d'assurer la décolonisation et l'indépendance véritables de la Namibie.

253. Deux années complètes se sont écoulées depuis l'affrontement armé à propos des îles Malvinas. Nous nous félicitons de l'initiative prise en juillet par le Gouvernement suisse en vue de faciliter les contacts directs entre les deux parties. Nous espérons que des négociations seront reprises en vue de résoudre, dans le contexte des réalités géopolitiques et des intérêts à long terme des deux pays, ce problème qui s'envenime.

254. Face aux défis et aux problèmes précis qui se posent en Amérique centrale, ma délégation estime que ce n'est que par la négociation et le dialogue que les malentendus et les perceptions erronés, qui, dans le passé, ont conduit à la tension et aux conflits, seront éliminés. L'Indonésie continue donc à appuyer l'initiative du Groupe de Contadora, laquelle offre l'approche la plus complète et la plus équilibrée, puisqu'elle tient compte des conditions politiques, économiques et sociales uniques qui caractérisent la région. Ma délégation se félicite du dévouement avec lequel les Etats membres du Groupe s'efforcent de parvenir à des solutions, en particulier pour parvenir à un consensus sur l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [voir A/39/562]. Nous espérons que cet accord servira de fondement à la paix, à la stabilité et au bon voisinage dans toute la région.

255. La recherche de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement est une et indivisible. Le malaise, la crainte et l'incertitude ne sont pas les caractéristiques exclusives de la scène politique. Elles interviennent aussi dans le domaine de l'économie internationale et, comme en politique, on ne peut en venir à bout que par une étroite coopération internationale. Agir autrement serait courir à la catastrophe.

256. Dix années se sont maintenant écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 3201 (S-VI) demandant l'établissement d'un nouvel

ordre économique international, qui nous laissait entrevoir une ère nouvelle en matière de développement de la coopération multilatérale. Quatre années ont passé depuis que l'Assemblée générale a lancé la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe]. Malheureusement, les deux initiatives semblent avoir été laissées de côté pour faire place à l'opportunisme et aux expédients unilatéraux. Leur échec incrimine notre époque. Au lieu d'une coopération internationale accrue, le multilatéralisme bat en retraite, la coopération pour le développement est sur la défensive tandis que les disparités et les inégalités économiques deviennent plus grandes. Cette situation anormale est un défi majeur que notre sagesse collective nous ordonne de relever. Nous devons lui trouver une solution à cette session de l'Assemblée.

257. La situation de l'économie mondiale reflète elle aussi ce dilemme. Dans les pays développés, les manchettes des journaux font généralement état d'une économie mondiale bien lancée sur la voie de la reprise. C'est pourquoi les pays en développement sont instamment priés d'attendre patiemment que les avantages de la reprise parviennent jusqu'à eux. Mais il y a un autre monde et une autre perspective. Pour les trois quarts de l'humanité, les réalités sont en contraste total avec ce scénario optimiste. Pour la plus grande part, la reprise économique leur échappe toujours. La stagnation et le repli sont en général leur sort commun. Les taux d'intérêt élevés, le protectionnisme, le recul très net des prix des produits de base, le chômage, l'endettement et le problème des liquidités constituent l'essentiel de cette mosaïque offensive de difficultés qui affligent actuellement leurs économies.

258. Dans le domaine du commerce international, il est cruellement paradoxal que les pays développés insistent auprès des pays en développement sur les avantages d'une participation accrue au commerce mondial, alors que dans le même temps ils ne cessent d'ériger des barrières restrictives à leurs produits. En dépit des communiqués des sommets économiques tenus à Williamsburg en mai 1983 et à Londres en juin dernier [voir A/39/304], le protectionnisme continue à faire payer son lourd tribut. Aggravant encore ce dilemme, la baisse catastrophique du prix des produits de base et un déclin correspondant de l'accès au financement pour le développement ont contraint les pays en développement à amputer sévèrement leurs programmes de développement. Les taux d'intérêt élevés continus ont également contribué à aggraver sérieusement leurs problèmes de liquidités, et, s'ils ne sont pas réduits dans un proche avenir, l'espoir d'une reprise sera peut-être anéanti et les difficultés que connaissent actuellement les pays en développement seront encore plus difficiles à résoudre.

259. Je voudrais à présent dire quelques mots sur la région de l'Asie, à laquelle mon pays appartient. Il est vrai que nombreux sont les pays de cette région qui, en dépit de toutes les adversités, ont réussi à maintenir leur ressort économique au plus profond de la récession et peuvent maintenant afficher des taux de croissance satisfaisants. Mais cette évaluation générale masque de nombreux problèmes générés de l'extérieur. En Asie, quelque 900 millions de personnes vivent encore dans des conditions précaires, au-

dessous du seuil de la pauvreté. Les problèmes de population et le chômage massif déjouent toujours les plans de développement les mieux conçus. L'ampleur et, partant, la gravité de ces problèmes ne sauraient être sous-estimées. C'est dire que tout repli de l'économie mondiale peut se traduire en coûts incalculables d'un point de vue humain pour cette région.

260. C'est pour ces raisons et pour d'autres aussi que l'Indonésie est fermement convaincue que les pays en développement ne peuvent attendre qu'une reprise incertaine se fasse sentir. Aussi doit-on s'efforcer de provoquer en même temps la reprise et la relance du développement. Les actions concertées et collectives de tous les membres de la communauté internationale, en particulier les plus puissants économiquement, sont indispensables si l'on veut que se produise une reprise économique générale et soutenue.

261. Dans cette ère d'interdépendance, aucun pays ne peut se développer isolément, et d'ailleurs les pays développés dépendent eux aussi de la santé économique des pays en développement pour leur propre prospérité. Cependant, il y a peut-être une leçon importante à tirer de ces dernières années difficiles. Je veux parler de l'interdépendance asymétrique persistante dans les relations économiques internationales. Autrement dit, l'interdépendance économique authentique devrait être le but vers lequel tendent tous les pays en développement : il s'agit d'être des partenaires égaux et actifs dont les économies ne soient pas de simples sous-produits des progrès économiques du Nord.

262. Pour ce qui est des changements institutionnels et structurels de l'économie mondiale, les perspectives demeurent très décourageantes. Des obstacles de procédure continuent d'empêcher le lancement des négociations globales, et leur concrétisation semble plus incertaine que jamais. Cependant, on ne peut nier que les problèmes mondiaux nécessitent des solutions globales. L'Indonésie, par conséquent, est toujours fermement convaincue que tant que les questions du commerce, de la monnaie, des finances et du développement ne seront pas traitées de façon inséparable, les résultats ne pourront, au mieux, qu'être provisoires. Certaines questions doivent être traitées de façon individuelle par le biais d'une politique de mesures immédiates. Nous le comprenons. Néanmoins, il ne faut jamais perdre de vue la nécessité impérieuse d'une approche globale intégrée.

263. Dans le contexte Nord-Sud, deux conférences internationales importantes ont eu lieu cette année. La Conférence internationale sur la population, tenue à Mexico du 6 au 14 août, a examiné les problèmes démographiques qui se sont posés depuis la Conférence mondiale de la population, tenue à Bucarest il y a dix ans. L'Indonésie, qui est le cinquième pays le plus peuplé de la Terre, est parfaitement consciente de la complexité des problèmes de population et de leur interdépendance vitale avec les ressources, l'alimentation, l'environnement et le développement. Dans notre stratégie nationale de développement, nous pensons qu'une double approche est indispensable. Premièrement, une politique de développement axée sur la population, dans le cadre de laquelle les décisions sont destinées à englober tous les aspects du problème de la population, s'impose. Deuxièmement, une politique de la population orientée vers le développement doit

être formulée pour stimuler et encourager le développement. Il importe de faire en sorte que l'élan généré à Mexico ne s'arrête pas. Les recommandations concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population¹³ et la Déclaration de Mexico sur la population et le développement¹³, adoptées par la Conférence, doivent être appliquées vigoureusement, tant dans notre propre intérêt à tous que dans celui des générations à venir.

264. Les résultats de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août, n'ont pas, loin de là, répondu à notre attente. Le préambule aux conclusions et recommandations de la Conférence¹⁴, décrivant la situation économique mondiale et son influence sur le processus d'industrialisation des pays en développement, n'a pas donné lieu à un consensus. De même, deux importantes questions en suspens, à savoir la mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation et la restructuration et le redéploiement de l'industrie mondiale, faisant l'objet de deux projets de résolution¹⁵, ont connu le même sort. Ces deux questions seront reprises à cette session de l'Assemblée générale. L'Indonésie croit toujours fermement que les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels¹⁶ et dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays¹⁷ sont d'une importance cruciale pour le développement accéléré des pays en développement.

265. L'Indonésie, qui prend une part active à son développement national, attache la plus grande importance à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe]. Par conséquent, nous tenons à dire combien nous sommes profondément inquiets face à l'absence critique de volonté politique que nous avons constatée lors des réunions du Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/39/48 et Corr.1 et 2]. Malheureusement, en dépit du fait qu'on a reconnu à l'unanimité la mauvaise application de la Stratégie internationale du développement jusqu'à présent, et les conséquences tragiques qui en découlent pour les économies des pays en développement, les États qui pourraient jouer un rôle proéminent pour résoudre la situation font preuve, au mieux, d'indifférence. Toutefois, nous continuons à croire à la validité et à l'authenticité des objectifs et de l'orientation générale de la Stratégie. Son application future dépend de la volonté politique de la communauté internationale.

266. Un autre problème qui mérite que la communauté internationale réagisse de toute urgence est la situation économique critique de l'Afrique, provoquée par la sécheresse prolongée, la désertification qui s'étend rapidement et la grave récession mondiale. Nous sommes profondément déçus que la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, qui s'est tenue à Genève du 4 au 27 juillet 1984, n'ait pas permis de parvenir à un consensus sur le sort désespéré que connaissent des millions de personnes dans les pays affectés. Cette session de l'Assemblée

générale devrait parvenir à un accord sur des mesures permettant à la Communauté internationale de surmonter cette crise, qui prend des proportions catastrophiques.

267. Alors que l'incertitude et l'intransigeance caractérisent l'économie mondiale et les négociations Nord-Sud, l'autonomie collective Sud-Sud est devenue plus urgente et plus importante. La coopération économique entre pays en développement et la coopération technique entre pays en développement sont des instruments essentiels, destinés à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources disponibles dans les pays en développement pour leur développement autonome. La réunion de Carthagène du mois de juin cette année sur la coopération Sud-Sud démontre une fois encore la ferme volonté des pays en développement d'appliquer le Programme d'action de Caracas, adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas au mois de mai 1981¹⁸.

268. Qu'il me soit permis maintenant d'aborder brièvement certaines questions sociales qui préoccupent profondément mon pays. L'année 1985 marquera la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Des progrès considérables ont déjà été enregistrés relatifs à l'accroissement du rôle et des responsabilités des femmes dans la société en général. Mais d'autres tâches encore plus redoutables, énoncées dans le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme¹⁹, attendent toujours. Nous sommes sûrs que ces tâches seront évoquées lors de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui doit se tenir à Nairobi en 1985.

269. L'une des réalisations concrètes les plus importantes accomplies par la Décennie des Nations Unies pour la femme a été l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1979 [résolution 34/180, annexe]. Le Gouvernement indonésien a ratifié cette convention, non seulement parce que ses principes sont pleinement conformes aux droits déjà garantis aux femmes par la Constitution de l'Indonésie, mais également parce qu'elle renforce l'efficacité de ces droits sur le plan universel.

270. En ce qui concerne les réfugiés, la réaction extraordinaire de la communauté internationale s'est manifestée une fois encore lors de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984. Comme en Asie, où une aide appropriée est prévue, le soutien continu de la communauté internationale est vital.

271. Un autre domaine qui alarme l'Indonésie est celui qui concerne les enfants, un secteur particulièrement vulnérable, car des millions de vies ont été menacées par la récession économique mondiale. La stratégie du FISE en faveur de la survie et du développement de l'enfant est un espoir qui s'offre à nous pour réduire la mortalité parmi les bébés et les jeunes enfants. Les déclarations publiques faites récemment par des dirigeants mondiaux, y compris le Secrétaire général, sont des facteurs importants qui contribuent à créer un climat propice à des progrès

sensibles dans le domaine de la santé de l'enfant à travers le monde. Il ne faut pas laisser passer l'occasion d'accélérer la survie et le développement de l'enfant, même en cette période difficile. L'Indonésie, en coopération avec le FISE, a réalisé des progrès importants. En conséquence, les taux de mortalité infantile ont diminué de façon sensible en Indonésie.

272. En janvier dernier, mon gouvernement a eu l'honneur d'accueillir à Djakarta la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, qui a souligné l'importance que l'Indonésie et tous les pays non alignés attachent à l'objectif souvent répété d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication. De fait, les pays non alignés sont à l'origine de la notion du nouvel ordre, étant donné qu'ils ont longtemps été les victimes du flux déséquilibré de l'information et de la communication. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration de la Conférence de Djakarta [voir A/39/139] a demandé aux pays non alignés d'apporter leur pleine coopération aux efforts de l'ONU pour fournir une aide technique aux pays en développement, pour étudier les politiques et les activités appropriées de l'ONU et pour promouvoir le développement rapide du nouvel ordre. L'Indonésie demeure convaincue que l'esprit de coopération et la volonté de parvenir à un consensus, qui se sont progressivement accrus au cours des années écoulées, favoriseront l'instauration rapide du nouvel ordre international de l'information et de la communication.

273. Alors que nous sommes proches de la moitié de la décennie des années 80, un ordre international doté d'une plus grande sécurité et d'une plus grande stabilité, ainsi que d'une prospérité et d'une justice plus grandes, semble, aux yeux de l'humanité, plus éloigné que jamais.

274. La rivalité accrue entre les grandes puissances a aggravé les foyers de tensions et de violence dans de nombreuses régions du monde. La poursuite de la crise économique mondiale, avec ses effets particulièrement néfastes sur les pays en développement, et la menace croissante d'une course aux armements qui s'accélère plus que jamais continuent à paralyser l'aptitude collective des nations à développer le consensus nécessaire sur des idées et des politiques permettant de répondre aux exigences de notre situation actuelle. Pourtant, alors que la nécessité d'une approche concertée pour faire face aux problèmes mondiaux se fait sentir de façon urgente, nous voyons au contraire le multilatéralisme battre en retraite, et nous assistons à un affaiblissement délibéré des mécanismes et des structures du dialogue et de la coopération internationaux. Qui plus est, l'Organisation des Nations Unies, qui incarne, sur le plan universel, la notion de multilatéralisme, est de plus en plus souvent ignorée ou contournée.

275. Ma délégation est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'à ce stade critique de la vie de l'Organisation tous les Etats Membres doivent impérativement renouveler leur engagement envers les principes et les buts de la Charte des Nations Unies et en faire la base de leurs relations quotidiennes entre les gouvernements et entre les peuples.

276. Le quarantième anniversaire à venir de l'Organisation nous fournit une occasion opportune pour renouveler notre foi dans le système des Nations

Unies, en tant qu'instance indispensable et unique pour harmoniser les intérêts et les actions des Etats en vue de réaliser les espoirs de l'humanité pour la paix et le développement équitable pour tous. Outre cet engagement renouvelé, il y a toutefois un besoin indéniable de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies, pour lui permettre d'assumer ses fonctions telles qu'elles sont définies par la Charte et d'accroître la validité et l'utilité de ses organes. Ce n'est que si tous les Etats Membres s'associent à cet effort, par des actes plutôt que par des paroles, par des propositions concrètes de réforme plutôt que par la rhétorique, que l'Organisation pourra assumer de nouveau le rôle pour lequel elle a été créée : à savoir un cadre central et solide pour un nouvel ordre mondial revitalisé. C'est alors que la commémoration de son quarantième anniversaire deviendra une véritable célébration.

277. M. del VALLE ALLIENDE (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Il m'est très agréable, Monsieur, de vous féliciter à l'occasion de votre élection en tant que vice-président de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de féliciter M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de réussite.

278. Je souhaite également exprimer notre reconnaissance au Président de la trente-huitième session de l'Assemblée, M. Jorge Illueca, président de la République du Panama, pour la façon remarquable dont il a dirigé les débats de ladite session.

279. En même temps, je désire rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'exercice de ses responsabilités.

280. Au nom du Gouvernement et du peuple du Chili, je souhaite la bienvenue la plus cordiale au Brunéi Darussalam, nouvel Etat Membre récemment entré dans l'Organisation.

281. Trente-neuf ans se sont écoulés depuis la Conférence de San Francisco et quatre décennies ont passé depuis que nos représentants se sont réunis à Bretton Woods. Nous constatons aujourd'hui avec affliction que les espoirs qui naquirent à ce moment-là ne trouvent pas d'écho à l'heure actuelle.

282. La crise du multilatéralisme se manifeste dans tous les domaines d'action du système international.

283. Les Etats font reposer leur sécurité sur la création d'arsenaux toujours plus importants, auxquels se joint leur volonté de les utiliser unilatéralement, au lieu de s'appuyer sur la primauté du droit qui ne cesse de décliner de manière alarmante.

284. Les institutions créées à la suite de Bretton Woods ont été dépassées par les événements et par la crise économique la plus sérieuse qui ait affecté l'économie mondiale depuis 1930. Une fois de plus des décisions unilatérales, dont le protectionnisme est l'expression la plus accentuée, se substituent à la coopération et à l'action commune.

285. Les idées d'intégration se sont évanouies. L'ordre international paraît précaire. Il ne semble pas exister pour nous de destin collectif. La paix ne règne pas dans le monde. Nous nous acheminons vers l'an 2000 parmi de dangereuses tendances qui annon-

cent le chaos et l'anarchie dans le système international, ce que nous devons éviter.

286. La guerre longue et douloureuse entre l'Iran et l'Iraq, le silence coupable face au drame du peuple afghan, le désespoir justifié du peuple palestinien, la situation périlleuse et instable au Moyen-Orient et la crise économique qui affecte la communauté internationale ne sont que quelques signes de la détérioration de la coexistence internationale dont nous sommes aujourd'hui témoins.

287. A ce processus déjà si grave en lui-même, vient s'ajouter l'incapacité de l'ONU d'agir et de créer le climat de consensus minimal qui nous permettrait de trouver quelques solutions réelles et justes. Nous sommes tous responsables de cela, certains parce qu'ils politisent à l'excès nos débats, et d'autres parce qu'ils estiment qu'en présence de cette situation il faut rechercher une solution aux problèmes mondiaux en marge des institutions que nous avons précisément créées pour examiner le genre de difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Au lieu de rechercher une solution à ces tendances équivoques, on crée de nouvelles instances, en laissant de côté toute l'expérience accumulée dans les organismes existants. Mais ces nouvelles institutions aboutissent, elles aussi, rapidement à l'échec, du fait qu'à l'origine des problèmes se trouve l'absence de volonté politique nécessaire pour les régler.

288. Un sentiment dangereux de discrédit à l'égard de l'Organisation et de découragement face à l'impuissance des organismes internationaux envahit nos peuples. On ne constate pas de contribution déterminante pour la paix.

289. Nous devons admettre que ce découragement a ses raisons. Par le biais de nos discours, de nos accords et de nos résolutions, nous avons fini par créer un monde imaginaire de solutions qui n'ont rien à voir avec le flot tumultueux des événements que la réalité précipite autour de nous.

290. On parle de paix, mais on n'agit pas pour la paix. On mentionne le droit comme fondement de notre coexistence mais on ne le consacre pas par l'action. On proclame le principe de la non-intervention, mais en pratique on intervient sans vergogne. Nous mentionnons le mot "progrès", mais nous ne créons pas les conditions internationales qui permettraient de le réaliser. Nous insistons en paroles sur la coopération internationale alors que nous constatons les signes évidents de sa décrépitude accentuée.

291. Dans ce débat général, nous sommes obligés de méditer sur cet échec et de nous poser quelques questions. Les principes de la Charte des Nations Unies ne seraient-ils plus applicables ? Pouvons-nous obtenir la paix sans les respecter universellement ?

292. Mon gouvernement est convaincu que ce problème ne relève pas des principes, mais de l'incapacité politique de leur donner corps et du mauvais emploi que l'on a fait des possibilités offertes par le système des Nations Unies. C'est un problème d'absence de volonté politique et de comportements appropriés lorsqu'il s'agit de concrétiser les possibilités de la Charte.

293. J'ai dit précédemment que la détérioration de la coopération internationale était symptomatique de l'heure actuelle. C'est un échec grave face aux

perturbations de plus en plus grandes que l'on observe dans l'économie mondiale.

294. La récession de 1980 à 1983 a été la plus étendue et peut-être la plus profonde à laquelle on ait assisté depuis 50 ans. Le commerce et les finances internationales ont été soumis à des tensions accrues. Dans les faits, on remarque des signes de reprise économique dans les nations industrielles. Cependant, le manque de coopération internationale non seulement empêche cette reprise de s'étendre aux nations en développement, mais contribue à y faire persister la crise, avec les menaces graves qu'elle cause pour leur stabilité sociale et politique.

295. Cette situation a spécialement affecté l'Amérique latine. Pour ce qui est de notre région, la crise se manifeste par une contraction des activités productives, par la détérioration des termes de l'échange, par l'énorme augmentation du chômage, par la perte du potentiel économique de la région, par les tendances inflationnistes qui se sont accentuées dans certains pays et par une chute nette des flux de capitaux.

296. Cependant le symptôme de la crise et, en même temps, la cause qui contribue à la créer, c'est la dette extérieure accablante qui affecte la plus grande partie de la région.

297. Les pays latino-américains ont fourni un énorme effort de réajustement pour surmonter la crise. C'est en imposant de grands sacrifices à leurs populations qu'ils ont assumé la responsabilité qui leur incombe dans le lancement d'un processus de reprise économique. Toutefois dans cette crise prédominent des facteurs externes, qui créent pour nos pays des difficultés insurmontables dans leurs efforts pour se dégager de la conjoncture économique dans laquelle ils se trouvent. Nous sommes victimes de facteurs qui échappent à notre contrôle.

298. Les taux d'intérêt élevés et le durcissement des conditions financières s'appliquant aux crédits ont amené un changement important dans la nature de la dette contractée à l'origine et ont donné naissance à un processus de décapitalisation de l'Amérique latine qui menace notre développement et notre progrès.

299. Pour pouvoir continuer à honorer les engagements contractés, l'Amérique latine doit trouver, par le truchement de la coopération internationale, des solutions qui tiennent compte des intérêts de tous et ne fassent pas retomber uniquement sur ses populations la responsabilité du règlement de la crise. A cet égard, le commerce international représente un élément irremplaçable. Les manifestations répétées du protectionnisme auxquelles nous assistons dans les nations industrielles constituent une menace grave qui non seulement joue à l'encontre de la reprise de l'économie internationale, mais affecte négativement l'harmonie entre les peuples.

300. Face à ces réalités, il est bien difficile d'envisager l'avenir de manière positive. Les signes que nous percevons dans le panorama mondial sont assez décourageants. Cependant, nous désirons aller au-delà de ce que l'avenir nous laisse entrevoir. Nous sommes persuadés que la raison l'emportera, et cela pour le bien de tous.

301. Nous pensons en outre que, pour résoudre les difficultés actuelles, nous devons agir avec objectivité et nous inspirer des grands principes consacrés par la

Charte des Nations Unies, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/I].

302. En ce moment d'incertitude internationale, mon gouvernement réitère sa adhésion sans réserve à ces principes fondamentaux, et tient à lancer un appel pour que nous cherchions à définir les voies qui pourraient nous permettre d'assigner un nouveau rôle à la diplomatie multilatérale et à l'ONU. A cet égard, je désire exprimer l'appui de mon pays à certaines manifestations qui, selon moi, s'inspirent des principes de la Charte, comme, par exemple, les efforts soutenus du Secrétaire général en faveur de la paix et, plus particulièrement, le rôle qu'il joue dans les conflits qui affligent le Golfe persique, le Moyen-Orient, Chypre, l'Afghanistan et le Kampuchea, toutes démarches que mon pays tient à souligner et à appuyer.

303. Dans cette perspective, mon pays voudrait parler de certains aspects du panorama international qui préoccupent la communauté internationale et inquiètent le Chili.

304. En tant que membre actif et ancien du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, nous voyons avec inquiétude se perpétuer une situation que toute la communauté internationale sans exception a condamnée. Nous joignons encore une fois notre voix à celles qui demandent l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

305. Au Moyen-Orient, il est indispensable de promouvoir des initiatives réalistes de paix. Si l'on veut créer un climat propice au règlement du problème, il convient de procéder avec réalisme et modération, en écartant la rhétorique exacerbée. Le Chili soutient qu'il est indispensable de reconnaître le droit de tous les Etats de la région d'exister au sein de frontières sûres et reconnues, de rendre effectifs le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit de créer un Etat et, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, d'assurer le retrait d'Israël des territoires occupés.

306. Le conflit qui assaille le Moyen-Orient est pour mon pays un motif de préoccupation et d'affliction particulières. Les relations d'amitié qui existent entre mon gouvernement et celui des Etats de cette région ne sont pas le seul lien qui nous rapproche. Ce qui nous unit également, avec un sentiment d'affection particulier, ce sont les nombreux fils des peuples juif et arabe qui, s'étant établis dans mon pays, font partie de la société chilienne et l'ont enrichie de leur culture, de leurs traditions et de leur contribution enthousiaste au développement national.

307. Les cas de l'Afghanistan et du Kampuchea sont de douloureux exemples de l'emploi arbitraire de la force et de la méconnaissance de l'indépendance politique de ces deux pays. Nous nous associons à la condamnation faite par la communauté internationale de la violation des droits élémentaires de ces peuples et du défi aux dispositions expresses de la Charte des Nations Unies qu'elle représente. Cette violation est d'autant plus grave qu'elle cherche à transformer la situation dans ces pays en faits accomplis et irréversibles.

308. Nous croyons fermement à la liberté de l'homme, au respect de la souveraineté des nations et à l'indépendance, à l'égalité et à l'autodétermination des peuples, et nous estimons de notre devoir de

dénoncer la violation persistante de ces droits avec la fermeté qui naît de la conviction de leur validité immanente et de condamner l'agression flagrante dont ces peuples sont victimes, en ajoutant nos efforts à ceux qui cherchent à empêcher l'accroissement inacceptable de ces actions impérialistes. Le Chili réitère encore une fois son appui sans restriction à ces nations, qui luttent pour établir leur pleine souveraineté, et il demande le retrait immédiat des forces d'occupation.

309. L'Amérique centrale est une autre région où le principe de la non-intervention est ouvertement violé. Nous sommes les spectateurs d'un drame que nous ressentons comme le nôtre, parce qu'il touche des peuples frères avec lesquels le Chili s'enorgueillit d'avoir une longue tradition d'amitié. Nous déplorons le fait que ce noble principe de la Charte soit ignoré par ceux qui défendent les actes et les idéologies qu'une puissance extracontinentale cherche à introduire dans notre hémisphère, contre la volonté de ses habitants. C'est pour cela que nous avons accordé notre appui résolu aux activités du Groupe de Contadora, une initiative qui, nous en sommes certains, trouvera la solution permettant de préserver la paix et les valeurs de liberté et de dignité humaine dans cette région.

310. La solution pacifique des différends est un autre principe fondamental. La justice et le droit sont les seuls moyens dont dispose la communauté internationale pour que soient adoptées des solutions justes, équitables et honorables pour les parties dans le cas des conflits internationaux. A cet égard, nous sommes sûrs que les négociations confiées au Secrétaire général en ce qui concerne le conflit de l'Atlantique Sud entre la République argentine et le Royaume-Uni seront couronnées de succès.

311. De même, compte tenu de cette position pacifique, nous voulons créer avec notre sœur voisine, la République argentine, toutes les conditions qui nous permettent de vivre en paix, tout en développant et en élargissant notre potentiel respectif. Poussés par le respect traditionnel qu'éprouve le Chili pour le droit et la justice, nous avons eu recours à la médiation du pape Jean-Paul II pour obtenir enfin une solution à notre différend austral. Sous l'égide du saint-père, nous avons fait un pas important sur la voie de l'heureuse issue à ce différend. Je suis certain qu'une fois de plus l'impératif historique de la paix, qui n'a jamais été démenti par les faits, prévaudra entre nous. Les peuples et les Gouvernements du Chili et de l'Argentine partagent ce sentiment profond de fraternité. A cette dernière étape de la médiation du pape où nous nous trouvons, il nous incombe de renforcer et d'étayer cette conviction pacifiste générale, tant enracinée des deux côtés des Andes, et fruit d'une histoire glorieuse et partagée. Deux nations voisines dont les frontières sont parmi les plus longues du monde et qui, en 170 ans, n'ont jamais eu de guerre, ne constituent-elles pas un exemple frappant du fait que la paix est un problème de volonté politique et de responsabilité historique ?

312. Si nous voulons que l'action de l'ONU contribue à renforcer la paix universelle, nous devons nous préoccuper d'y garantir la pleine application du principe de l'universalité. C'est pourquoi, conformément à la Charte, nous estimons que tous les pays qui veulent participer à l'Assemblée générale peuvent

le faire. Nous formons des vœux pour que, dans un proche avenir, les deux Corée soient présentes dans cette salle en qualité de Membres à part entière. De même, nous préconisons le dialogue entre ces nations, à l'abri d'ingérences étrangères, pour leur permettre de résoudre la situation difficile qui règne dans la péninsule coréenne et de contribuer ainsi à la paix dans la région.

313. Le Chili, pays antarctique, exerce sa souveraineté sur une partie de ce territoire en vertu de titres juridiques et historiques, de la proximité géographique et de la présence et des activités séculaires de ses citoyens. Nous voyons avec une préoccupation particulière que diverses actions ont tendance à affaiblir éventuellement le Traité sur l'Antarctique²⁰. Celui-ci, au cours de son application, s'est avéré l'un des instruments multilatéraux concertés les plus efficaces. Ce traité et le régime qu'il a créé permettent de maintenir ce continent comme étant le seul de la planète qui soit exempt d'armes nucléaires et où règnent la paix, la pureté écologique et la coopération scientifique entre divers pays.

314. Les initiatives visant à démanteler le système antarctique constitueraient des précédents funestes pour les Nations Unies. Elles ouvriraient la porte de l'Antarctique aux différends idéologiques, politiques, économiques et militaires qui projettent tant d'ombres sur le présent et sur l'avenir de l'humanité. Mon gouvernement est convaincu que le Traité sur l'Antarctique et ses conventions annexes ont la portée, la souplesse et l'ouverture suffisantes pour permettre de perfectionner comme il convient leur application.

315. Tout ce qui concerne les armes et les essais nucléaires préoccupe gravement mon pays. Nous appartenons à une région qui a vécu à l'abri du fléau des armes atomiques et du danger des stocks nucléaires. Nous voulons maintenir cette situation qui correspond à nos objectifs pacifistes, en évitant également les essais de cette nature. Nous réitérons donc, en cette occasion, les déclarations que nous avons faites en février et mars 1984, conjointement avec la Colombie, l'Equateur et le Pérou, pays membres, avec le Chili, de la Commission permanente du Pacifique Sud.

316. Dans un autre ordre d'idées, mon pays attribue également une importance primordiale au traitement du terrorisme, fléau de notre époque, qui attente gravement à la vie et à la sécurité des personnes, qui cause un nombre croissant de victimes innocentes et qui, en violant de façon flagrante les droits les plus fondamentaux de l'homme, menace la paix intérieure des Etats. Il est du devoir absolu des Membres de l'ONU d'apporter leur appui résolu à toutes les mesures concertées sur le plan international qui permettent de lutter efficacement contre cette méthode de combat méprisable et criminelle, et d'empêcher que depuis leurs territoires respectifs on promeuve ou facilite les activités terroristes dans d'autres régions. De même, il faut châtier de manière exemplaire ceux qui commettent ou appuient de tels actes criminels. Nous croyons que la condamnation internationale du terrorisme doit être absolue et que le châtement doit être universel. Les positions équivoques protègent et stimulent la violence. Il n'existe qu'un seul terrorisme, sans distinction ni circonstan-

ces atténuantes. C'est une arme criminelle et insensée qui procède des instincts les plus bas de l'homme.

317. A cet égard, je ne peux manquer de mentionner le crime contre l'humanité répugnant commis à l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth.

318. Nous réaffirmons que chaque pays est habilité à adopter la législation qu'il estime la plus adéquate pour protéger son peuple de cette menace. Dans le même temps, nous affirmons que la communauté des Etats a le droit et le devoir d'édicter les normes internationales qui permettraient d'éliminer ce fléau et de châtier les coupables.

319. Après avoir résumé les principes qui inspirent et guident l'action du Chili en matière internationale, ainsi que les problèmes de la communauté mondiale et de notre région qui nous préoccupent particulièrement, qu'il me soit permis de dire quelques mots quant à la situation constitutionnelle de mon pays.

320. Le Gouvernement chilien suit un processus clair et défini de consolidation démocratique. Les différentes étapes sont envisagées dans la Constitution politique actuelle, qui a été approuvée par une grande majorité du peuple chilien, et qui est entrée en vigueur le 11 mars 1981. Notre objectif ne peut être différent, car le respect du droit et de la démocratie constitue un impératif de la nature et de la tradition chiliennes. Ce système démocratique de gouvernement, que nous devons tenter d'améliorer et de renforcer conformément aux besoins et aux menaces de notre temps, est fortement ancré dans l'âme de tous les Chiliens, de nos forces armées, de nos travailleurs, de nos intellectuels et de la jeunesse qui constituera le pays de demain.

321. Constamment, on nous fait parvenir des messages de préoccupation pour que le Chili accélère son processus d'évolution institutionnelle. Ceux qui nous conseillent oublient que la démocratie chilienne, un modèle en Amérique, a été détruite par des forces totalitaires qui ont précisément tiré parti de ces éléments caractéristiques qui aujourd'hui affaiblissent la démocratie dans le monde occidental. L'expérience nous a montré que la démocratie est sans défense si on laisse opérer librement en son sein ceux qui n'y croient pas et qui sont disposés à la saper par chacun de leurs actes.

322. Nous ne voulons pas que cela se reproduise. C'est pourquoi nous avançons progressivement, résolument et sûrement sur la voie du processus qui selon nous est le plus approprié pour la consolidation d'une démocratie dûment protégée de ces agents déstabilisateurs qui ont agi dans le passé. Nous ne voulons pas répéter les expériences d'autres pays qui, pour s'être trop hâtés, n'ont pu consolider les fondements du régime auquel ils aspiraient, vivant ainsi seulement un rêve éphémère. Ce n'est pas le destin que nous recherchons pour notre pays. Le processus chilien a été décidé par le peuple chilien et constitue ainsi l'impératif unique que le gouvernement doit respecter pour parvenir à des résultats tangibles et permanents.

323. Des signes évidents de notre progrès sont la liberté de la presse qui existe dans le pays, l'organisation des travailleurs et leur participation active aux affaires nationales et la très proche promulgation de lois politiques qui permettront de perfectionner ce processus.

324. Au nom du Gouvernement et du peuple chiliens, je demande à cette assemblée mondiale le respect dû au processus que notre peuple tient à suivre librement et souverainement pour aboutir à une démocratie renouvelée et moderne, une démocratie qui ne soit pas un mot vide mais une réalité, afin de préserver notre identité nationale et contribuer ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

325. M. POOS (Luxembourg) : Permettez-moi d'abord de présenter mes chaleureuses félicitations à M. Paul Lusaka à la suite de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Sa connaissance approfondie des rouages de l'Organisation mondiale exercera, j'en suis sûr, une influence favorable sur le déroulement de nos débats et en améliorera l'efficacité. La présence à la tête de cette assemblée d'une éminente personnalité africaine appellera à point nommé notre attention sur la situation économique critique dans laquelle se trouvent nombre de pays d'Afrique à la suite des sécheresses et autres catastrophes naturelles qui ont accablé ce continent ces dernières années, et sur la nécessité urgente pour la communauté internationale d'y porter remède moyennant une action de solidarité renforcée.

326. Il me tient à cœur de renouveler ici notre confiance au Secrétaire général, dont les efforts aussi discrets que persévérants au service de la réconciliation à l'échelle internationale méritent admiration et reconnaissance. A une époque où le règlement satisfaisant des conflits et des situations critiques se heurte à des difficultés grandissantes dans les instances internationales spécialement créées pour les résoudre, une importance majeure revient aux initiatives du Secrétaire général lorsqu'il s'agit de rapprocher les parties en présence et de créer un climat propice à une entente entre elles. Cette action, par la force des choses, et sous peine d'échouer, évite la publicité qui accompagne le débat public. Il m'apparaît donc indispensable d'encourager le Secrétaire général à poursuivre sans désespérer dans la voie qu'il s'est tracée depuis son accession à la tête de l'Organisation. Je tiens à le féliciter pour l'engagement qu'il a pu obtenir de la part de l'Iraq et de l'Iran de cesser les attaques contre les objectifs purement civils, engagement qui semble être respecté. J'espère que les nouveaux efforts que le Secrétaire général a entrepris cet été en vue de résoudre le problème chypriote porteront bientôt des fruits, et je lance un appel instant aux deux communautés de l'île pour qu'elles collaborent loyalement avec lui.

327. Qu'il me soit permis enfin d'adresser une chaleureuse bienvenue à la délégation du Brunéi Darussalam qui vient de rejoindre l'ONU.

328. Le bilan de la situation internationale que nous avons l'habitude de dresser en commun, chaque année, en ce début d'Assemblée générale, ne prête pas une fois de plus à l'euphorie ni même à l'optimisme.

329. Les affrontements militaires, les conflits ouverts ou larvés, les tensions critiques qui affectent depuis des années, et dans bien des cas depuis de longues années, différentes régions de notre planète se poursuivent, souvent avec un acharnement accru. L'usage de la force et la menace d'un tel usage vont en se multipliant.

330. Dans bien des pays, les droits de l'homme les plus élémentaires, définis pourtant de longue date et de façon claire dans des actes internationaux universellement reconnus, continuent à être ignorés et bafoués impunément.

331. Malgré l'apparition de quelques signes encourageants, la reprise économique demeure aléatoire. Le désordre monétaire, la crise financière, et notamment l'endettement international, s'aggravent. Comme toujours, les pays les plus démunis en sont affectés en premier lieu de manière particulièrement dramatique.

332. Les instances dont la vocation est de veiller à ce que les principes de la Charte des Nations Unies soient respectés et que ses objectifs soient atteints paraissent incapables d'arrêter ce courant et de faire face aux responsabilités qui sont les leurs. Face à une situation qui évolue vers le pire, l'espérance cède la place au désenchantement et l'opinion publique commence à s'interroger sur le sens et la réalité de nos efforts.

333. Pour les gouvernements, le moment est donc venu de réagir en améliorant au besoin nos méthodes de travail, en concentrant autant que possible notre attention sur l'essentiel, en étudiant soigneusement les mesures pratiques de venir à bout de nos épreuves, mais surtout en manifestant clairvoyance et volonté politique.

334. Mon collègue irlandais, M. Barry, a exposé avant-hier à l'Assemblée [6^e séance] l'attitude définie en commun par les membres de la Communauté européenne à l'égard de l'ensemble des difficultés qui existent dans le domaine des relations internationales. Je voudrais, pour ma part, consacrer mes propres observations à celles dont l'importance me paraît mériter une attention spéciale.

335. En premier lieu, je ne puis cacher mon inquiétude devant la détérioration du climat des relations Est-Ouest, qui trouve son expression notamment dans la polémique à laquelle se livraient tout récemment encore les deux plus grandes puissances du monde. Si d'un côté nous constatons certains propos regrettables ou l'utilisation d'un langage parfois un peu trop musclé à notre goût, de l'autre nous étions confrontés à un véritable flot de comparaisons historiques offensantes, d'accusations non fondées, de procès d'intention et même d'appels à la haine.

336. Nous espérons que le discours prononcé devant l'Assemblée générale par le Président des Etats-Unis [4^e séance] et les contacts qui ont eu lieu ces jours-ci entre les deux délégations des plus grandes puissances marquent à cet effet un revirement.

337. Il est en effet grand temps qu'on en revienne à un langage plus modéré et qu'on remette en honneur les principes fondamentaux inscrits dans la déclaration dite Nixon-Brejnev du 29 mai 1972. Ce document important ne prévoit pas seulement la "reconnaissance des intérêts des parties en matière de sécurité, fondée sur le principe de l'égalité" mais il attache une importance tout aussi grande à la "renonciation à l'emploi ou à la menace de la force" et à "tout effort tendant à obtenir un avantage unilatéral au détriment de l'autre partie, directement ou indirectement". Il comporte l'engagement des parties de "faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ne surgissent des conflits ou des situations de nature à aggraver les

tensions internationales", ainsi que la promesse de maintenir "toujours une certaine modération"²¹.

338. Seul le respect de ces principes peut conduire au rétablissement d'un climat meilleur et au succès des négociations en cours ou à entreprendre.

339. Or, il importe que des progrès soient enregistrés rapidement dans le domaine du désarmement, qui occupe depuis si longtemps une place importante dans les travaux de l'Assemblée générale. Ce problème retient à juste titre l'attention angoissée de l'humanité tout entière, car la course aux armements a pris une ampleur préoccupante avec l'accumulation, à des niveaux sans précédent, des stocks d'armements disponibles, et avec leur perfectionnement continu grâce aux progrès de la science et de la technique. Notre planète s'est littéralement transformée en poudrière de plus en plus dangereuse. L'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique lui donne une dimension nouvelle aux conséquences imprévisibles.

340. Cette évolution accroît d'abord la menace d'une conflagration générale, dans la mesure où elle multiplie la possibilité d'erreurs de calcul dans l'évaluation des intentions réciproques. Elle rend ensuite d'éventuelles mesures de contrôle de plus en plus aléatoires. Elle soustrait enfin aux utilisations civiles les immenses ressources humaines, économiques et financières investies dans l'effort militaire, des ressources dont l'absence se fait ressentir doublement en cette période de récession économique.

341. Pour ces diverses raisons mon pays a toujours encouragé et continue de soutenir les efforts tendant à rétablir la confiance dans les relations internationales et à ramener le niveau des armements disponibles à des proportions plus raisonnables, c'est-à-dire compatibles avec les besoins réels de la défense de chacun.

342. C'est pour cette raison que nous avons fondé de grands espoirs sur l'ouverture des négociations relatives aux armements stratégiques ainsi que sur celles qui visaient les fusées de portée intermédiaire. L'arrêt des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les fusées en Europe constitue un revers d'autant plus fâcheux que les difficultés qu'éprouvent actuellement ces deux puissances à entamer des négociations sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires montrent à quel point il est essentiel de décriper une situation figée et de reprendre à ce niveau un dialogue interrompu. Une telle reprise est cependant indispensable, alors que l'enjeu est d'un intérêt vital pour le monde entier.

343. A cet égard, nous partageons l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il estime que tout effort — qu'il soit bilatéral ou multilatéral — ayant pour objectif final d'empêcher la course aux armements dans l'espace devrait être encouragé. La reprise du dialogue devrait se faire sans conditions préalables, toute carence ou même tout simple retard risquant d'être à l'origine d'une nouvelle escalade.

344. Mais, outre ses effets néfastes sur la sécurité internationale et sur la sauvegarde de la paix, la course aux armements implique un gaspillage énorme de ressources matérielles qui gagneraient à être débloquées au profit de la croissance économique en général et des pays en voie de développement en particulier.

345. Le maintien de la paix est également fonction du succès de la lutte entreprise contre le sous-développement et ne reposera de façon durable que sur un ordre économique et social plus juste et mieux équilibré.

346. Le dialogue Nord-Sud consacré à la coopération économique internationale au profit du développement, qui avait naguère suscité tant d'espoirs, marque un temps d'arrêt depuis plusieurs années. Malgré des appels solennels réitérés de toutes parts et des consultations officieuses continues, la volonté politique fait défaut lorsqu'il s'agit d'entamer effectivement les négociations globales dont la base avait été jetée à la Réunion internationale sur la coopération et le développement, tenue à Cancún en 1981. Aucune perspective d'ouverture concrète ne s'ouvre jusqu'ici. Or des mesures immédiates s'imposent de façon impérieuse, car la récession économique a déjà produit des effets particulièrement néfastes dans les pays en développement, le revenu réel par habitant y allant en diminuant depuis un certain nombre d'années.

347. Par ailleurs, les perspectives d'avenir immédiat ne se présentent pas sous un jour favorable. Les chances d'un raffermissement des prix des produits de base et de la relance du commerce international en général restent faibles, les courants financiers se resserrent en raison de l'ampleur sans précédent de la dette internationale, des mesures excessives d'austérité font obstacle à la reprise et le protectionnisme réapparaît. Tous ces facteurs combinés freineront, par la force des choses, la remise en route de la croissance économique à l'échelle mondiale, si on ne réussit pas à en renverser l'orientation.

348. Ce n'est qu'en reprenant conscience de l'interdépendance qui prévaut entre pays industrialisés et pays en voie de développement, que tous ensemble, solidaires les uns des autres, nous avons une chance d'entamer un dialogue constructif en convenant de mesures concrètes, formulées en termes réalistes et aptes à favoriser une reprise de la croissance.

349. A cet égard, je partage l'avis de mon éminent collègue français, M. Claude Cheysson, qui, il y a quelque temps, proposait un "new deal planétaire" et a déclaré :

"C'est d'un new deal planétaire qu'il doit aujourd'hui être question, de l'octroi du droit au développement et à la consommation pour des centaines de millions d'hommes. Oublierait-on que notre prospérité des années 50 et 60 n'a été possible que parce qu'auparavant les couches les moins avancées des sociétés industrielles avaient accédé aux marchés de consommation et de loisir, comme conséquence des audacieuses mesures sociales adoptées avant et aussitôt après la guerre : aux Etats-Unis, grâce au New Deal, en Angleterre, suivant la politique énoncée par Beveridge, en France, par les réformes de 1936 et du lendemain de la libération ? Une politique volontariste doit, dans les prochaines années, permettre le même progrès au niveau du monde."

350. Si nous sommes en crise aujourd'hui, c'est en grande partie parce que la machine économique est bloquée du fait de l'inégalité de la répartition des revenus à l'échelle mondiale : d'un côté, des pays disposant d'une industrie puissante mais manquant de débouchés et, de l'autre, des nations extrêmement nombreuses démunies de pouvoir d'achat.

351. L'aide extérieure ne saurait cependant réactiver l'économie dans le tiers monde qu'à condition d'être synchronisée de façon judicieuse avec des politiques intérieures appropriées. Les conséquences du désordre économique et monétaire international sont trop graves pour ne pas imposer de manière pressante à la communauté internationale l'obligation d'œuvrer en commun avec clairvoyance à sa remise en ordre, sous les auspices des Nations Unies.

352. Mais les objectifs de la Charte des Nations Unies ne seront atteints et la mission de l'Organisation ne sera accomplie que lorsque la sauvegarde de la paix et le développement économique seront assortis partout du respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en accord avec les dispositions expresses de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions ultérieures qui s'y rattachent.

353. Il se confirme malheureusement de plus en plus souvent que dans certaines parties du monde, des violations flagrantes de ces pactes internationaux sont commises presque quotidiennement : discrimination raciale, arrestations arbitraires, détentions abusives notamment dans des hôpitaux psychiatriques, torture, traitements inhumains et dégradants, entraves à la libre circulation des personnes font dans bien des pays partie d'une pratique courante et constituent autant d'outrages à la dignité humaine.

354. Le nouveau Gouvernement luxembourgeois issu des élections législatives du 17 juin 1984 adoptera dans ce domaine une attitude particulièrement ferme et persévérante. Il n'hésitera jamais à stigmatiser de tels actes et à les condamner sans réserve, quel que soit le pays où ils se produisent ou le prétexte sous lequel on y a recours, car toutes les violations des droits de l'homme dépassent, à n'en pas douter, le cadre de la compétence nationale exclusive.

355. Nous n'acceptons pas non plus la thèse suivant laquelle le respect des droits économiques permettrait d'écarter "avec un sourire ironique" toute critique au sujet du respect des droits politiques.

356. Pour notre part, nous nous en tenons fermement à la résolution 37/200 de l'Assemblée générale qui affirme, au paragraphe 1,

"que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants et que promouvoir et protéger une catégorie de droits ne saurait jamais à aucun moment exempter ou dispenser les Etats de promouvoir et protéger l'autre catégorie de droits".

357. L'action désintéressée et persévérante qu'Amnesty International déploie depuis des années afin de permettre à l'opinion publique internationale de prendre conscience des violations des droits de l'homme mérite éloge et encouragement. Le Comité des droits de l'homme, pour sa part, dont la mission est de suivre les obligations assumées par les Etats Membres, gagnerait à porter son investigation sur l'examen concret des cas individuels dont il est saisi plutôt que sur l'analyse générale des règles constitutionnelles et des lois en vigueur, dont la portée demeure souvent théorique.

358. La mise au point par la Commission des droits de l'homme d'un projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants²² permettra, nous l'espérons, d'élargir uti-

lement le cadre des dispositions conventionnelles applicables dans ce domaine. Mais il est essentiel que les articles 19 et 20 du projet relatifs à la présentation et l'examen des rapports des Etats, et à l'institution d'un dispositif d'enquête, fassent partie intégrante du système de mise en œuvre obligatoire de la convention, de façon à s'appliquer à tous les Etats qui y adhéreront.

359. Nous condamnons et réprouvons une fois de plus de la manière la plus catégorique la politique d'*apartheid* menée par l'Afrique du Sud, qui devrait enfin y mettre un terme en instaurant une société démocratique dans laquelle les libertés fondamentales et les droits politiques de tous les citoyens seraient respectés. L'Afrique du Sud devrait en outre cesser de faire obstacle à l'accession de la Namibie à l'indépendance, en se conformant à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

360. En évoquant le problème des droits de l'homme, je ne saurais taire les préoccupations mêlées d'espérance et de sympathie qui sont les nôtres face à l'évolution de la situation en Pologne, où nous saluons les mesures d'amnistie prises en faveur des prisonniers politiques. Nous espérons que les autorités engageront un dialogue sincère et loyal avec les organisations représentatives du monde syndical, ce qui constituerait un premier pas vers une véritable réconciliation nationale.

361. Une atteinte indéniable aux droits de l'homme ainsi qu'aux droits des peuples à disposer librement d'eux-mêmes dure malheureusement en Afghanistan. L'intervention militaire soviétique, qui s'y déroule depuis quatre ans et demi, prend une tournure de plus en plus féroce à la suite de l'accroissement des moyens employés pour venir à bout de la résistance populaire, notamment par des bombardements aériens à haute altitude. Le monde extérieur ne peut taire sa réprobation face à une escalade aussi impitoyable. Un règlement pacifique dans le sens des différentes solutions adoptées ces dernières années par l'Assemblée générale forme la seule issue admissible et honorable à l'impasse actuelle.

362. Il en va de même en ce qui concerne le Cambodge.

363. Les raisons d'inquiétude se sont aussi multipliées à propos de la guerre qui se poursuit sans relâche entre l'Iraq et l'Iran et qui a atteint un nouveau palier avec les attaques portées contre la navigation dans le Golfe. Cette escalade risque d'entraîner dans le conflit des Etats qui s'en étaient tenus à l'écart jusqu'ici. Bien que les tentatives de médiation n'aient pas encore été couronnées de succès, il importe de redoubler d'efforts pour calmer les passions, débloquent la situation, mettre un terme à cette lutte sanglante et faire cesser les épreuves des deux peuples dans le respect de leurs intérêts légitimes réciproques.

364. Au cours de l'année écoulée, la violence a encore causé de nombreuses victimes innocentes au Liban. L'exemple de ce pays montre une fois de plus que l'emploi de la force crée plus de difficultés qu'il n'en résout.

365. Même si un calme complet ne règne pas encore au Liban, on peut cependant se réjouir des progrès vers la réconciliation nationale qui ont été accomplis et qui méritent tout notre encouragement.

366. Il importe maintenant pour la communauté internationale de redoubler d'insistance pour que soient restaurées et respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité du Liban et que s'en retirent les forces israéliennes et toutes les autres forces étrangères dont la présence n'est pas souhaitée par le Gouvernement libanais.

367. Pour en arriver à un règlement global au Proche-Orient, il faudra obligatoirement tenir compte des différentes données de base connues de longue date. Elles n'ont pas changé. Un tel règlement n'est en conséquence envisageable qu'à condition de comporter la reconnaissance du droit de chaque Etat, y compris le Liban et Israël, à vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties, ainsi que du droit du peuple palestinien à l'autodétermination avec tout ce que cela implique. La multiplication sur le terrain et notamment dans les territoires occupés de faits accomplis contraires au droit international ne fera que retarder et compliquer davantage la mise au point d'une solution valable. Tous ceux qui sont directement concernés devraient, bon gré mal gré, enfin consentir à se retrouver ensemble autour de la table de négociation.

368. L'Amérique latine nous offre à la fois des motifs d'insatisfaction très grands et des raisons d'espérer.

369. Nous ne pouvons que condamner de la manière la plus énergique la répression sanglante de manifestations pacifiques qui vient de se produire, une fois de plus, au Chili.

370. Nous avons pu noter avec satisfaction, dans d'autres pays, un mouvement de retour vers la démocratie et, du moins en Colombie, un mouvement vers la solution des conflits internes par des moyens pacifiques. Nous espérons vivement que ces exemples feront école ailleurs et qu'en Amérique centrale, plus particulièrement, les efforts des pays du Groupe de Contadora seront couronnés de succès.

371. L'observation que j'ai faite tout à l'heure au sujet de la nécessité de respecter simultanément toutes les catégories de droits de l'homme vaut tout particulièrement en ce qui concerne l'Amérique latine.

372. L'Organisation des Nations Unies commémorera l'année prochaine le quarantième anniversaire de sa création. Depuis cette époque, la communauté internationale a subi des transformations profondes en s'élargissant considérablement à la suite de l'accession à l'indépendance d'un grand nombre d'Etats placés naguère sous dépendance coloniale.

M. Moushoutas (Chypre), vice-président, prend la présidence.

373. Nous nous en félicitons, mais nous nous rendons compte en même temps que, si le débat a gagné en profondeur et en intensité, il en a pris également une tournure plus complexe, car les préoccupations immédiates et les objectifs des différents participants ne se situent pas toujours sur le même plan, alors que les régimes politiques ainsi que les conditions économiques et sociales qui sont les leurs accusent des différences notoires.

374. Par ailleurs, les résultats atteints n'ont pas répondu aux immenses espérances que les peuples représentés à San Francisco avaient fondées sur la Charte des Nations Unies. Celle-ci supposait certes

une coopération active de chacun des Etats Membres à l'accomplissement des objectifs communs. Mais son application correcte supposait et suppose toujours entre les principaux membres permanents du Conseil de sécurité, sinon une entente parfaite, du moins un désir sincère de rechercher la coopération à travers l'Organisation mondiale. Or, tel n'est pas le cas actuellement. Les rapports entre les deux superpuissances traversent en effet une passe difficile et sont arrivés pratiquement au point mort. Nous ne pouvons que le regretter et souhaiter que le dialogue entre elles reprenne dans les meilleurs délais et que la méfiance réciproque puisse diminuer. La sauvegarde de la paix et l'extension de la coopération, c'est-à-dire la réussite tout court de notre démarche commune, sont à ce prix.

375. M. ALDALI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Je suis très heureux de féliciter M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale qui se déroule dans des conditions internationales complexes et délicates. Pour aborder ces questions, il faudra qu'il fasse preuve de la sagesse manifestée alors qu'il occupait d'autres postes au sein de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de cette période, il a su démontrer un grand sens des responsabilités. Son élection démontre clairement tout le prestige dont jouit son pays auprès de la communauté internationale.

376. Je suis également heureux de rendre hommage à M. Illueca, président du Panama, pour les efforts inlassables qu'il a déployés alors qu'il présidait les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, travaux qu'il a dirigés avec beaucoup de compétence.

377. Je m'en voudrais de ne pas exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son rôle dans la promotion de l'efficacité de l'Organisation et sa volonté d'atténuer les tensions internationales et de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

378. De même nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre, le Brunéi Darussalam. Il pourra ainsi apporter sa contribution à la réalisation des nobles objectifs auxquels nous sommes tous attachés.

379. Nous savons tous que la situation internationale passe par une phase grave en raison de la politique d'agression menée par l'impérialisme international, et en particulier par les Etats-Unis. Nous avons vu récemment l'escalade de la course aux armements et l'exacerbation des tensions internationales, des manifestations de forces et des violations de la souveraineté des Etats et de leur droit à l'indépendance et à choisir leur voie de développement.

380. Les Etats-Unis ont envahi la Grenade; ils ont conspiré et commis des actes d'agression contre le Nicaragua et ont exacerbé la situation au Moyen-Orient.

381. La course aux armements est devenue la plus grande préoccupation du monde entier et de tous les gouvernements. La gravité d'une catastrophe nucléaire est connue de tous. La course aux armements à elle seule gaspille des millions de dollars par année à un moment où des millions d'habitants des pays en développement souffrent et meurent de la famine. Et pourtant une catastrophe nucléaire est imminente étant donné la détérioration de la situation internatio-

nale, les doctrines et concepts fondés sur la dissuasion nucléaire et "une guerre nucléaire limitée", ainsi que la réalisation d'une supériorité militaire, en particulier la supériorité nucléaire, de même que les autres doctrines visant l'escalade de la course aux armements, la politique d'affrontement, l'exacerbation de la tension internationale et la frustration des initiatives de paix dans le cadre d'une stratégie pratique et limitée d'un désarmement complet.

382. Ce n'est pas en faisant de l'obstruction à la Conférence du désarmement sous le couvert de prétextes et d'excuses ni en suspendant les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis au sujet du Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives (Accord SALT-II) qu'on aboutira aux résultats concrets et positifs que nous souhaitons tous. L'aventurisme dans ce domaine peut anéantir l'humanité tout entière. Nous ne pouvons que nous féliciter des initiatives et des propositions constructives présentées par l'Union soviétique et les pays socialistes afin de juguler la course aux armements, ainsi que des efforts déployés par d'autres Etats en vue d'éliminer une fois pour toutes le spectre de la guerre et de promouvoir la paix internationale. Le maintien de la paix internationale, la promotion de la coopération internationale et l'élimination des foyers de tension sont notre responsabilité commune.

383. Au Moyen-Orient, comme vous le savez, la question de Palestine est encore très explosive et choque la conscience internationale. En dépit des résolutions des Nations Unies et des efforts faits à tous les niveaux, Israël persiste dans sa politique agressive, raciste et expansionniste sur les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, perpétue l'annexion, continue les actes d'expropriation, crée des zones de peuplement et poursuit ses politiques d'oppression, d'intimidation et de dispersion contre le peuple palestinien combattant, de même qu'il continue d'occuper et de diviser le Liban, l'empêchant ainsi de retrouver l'autorité nationale légitime sur tout son territoire.

384. Les objectifs et plans sionistes n'auraient pas été réalisés sans l'appui et l'aide illimités que les Etats-Unis ne cessent de fournir, ce qui renforce leur alliance stratégique avec Israël et permet à celui-ci d'avoir accès à un arsenal d'armes perfectionnées. Les Etats-Unis aident également Israël par les voies financière, diplomatique et politique, soit en menaçant les Etats et les organisations internationales qui rompent leurs relations avec Israël, soit en exerçant leur droit de veto au Conseil de sécurité pour permettre à Israël de perpétuer son occupation et de poursuivre sa politique d'agression tout en faisant fi des résolutions des Nations Unies et des normes internationales.

385. Nous sommes vivement préoccupés du fait que les Etats-Unis, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, aient abusé du droit de veto au cours des dernières années, ce veto constituant un obstacle sur lequel achoppe le Conseil de sécurité lorsqu'il veut s'acquitter de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce veto compromet également les droits des pays et peuples indépendants. Ceci est apparu clairement en maintes occasions, la dernière en date concernant le

projet de résolution sur la politique d'Israël au Sud-Liban¹⁰.

386. La communauté internationale est parfaitement consciente que la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient. Tant qu'on ne lui aura pas trouvé une solution juste et globale, la situation explosive dans cette région continuera de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons imaginer de solution qui ne prenne en compte une reconnaissance totale de l'OLP comme seul représentant légitime du peuple palestinien et qui n'assure le retrait complet des forces israéliennes des territoires arabes occupés. En outre, les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être reconnus, notamment son droit de retour, son droit à l'autodétermination, et celui de fonder son propre Etat indépendant sur son territoire national.

387. Les résolutions des Nations Unies et les efforts méritoires déployés par d'autres parties à cet égard s'inscrivent dans cette perspective. Il est apparu clairement que les solutions partielles et individuelles ne débouchent que sur des impasses et des échecs inévitables. Les Nations Unies ont demandé la convocation d'une Conférence internationale de la paix, et l'Union soviétique a également avancé récemment de nouvelles propositions positives pour un règlement au Moyen-Orient [A/39/368]. Nous voyons là une occasion de trouver une solution et d'éviter une nouvelle détérioration de la situation ou d'arriver à une impasse au Moyen-Orient. Cela ne peut être réalisé que par le biais d'une conférence internationale sur la paix dans le cadre des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, conformément aux résolutions, aux objectifs et aux principes des Nations Unies.

388. L'opposition des Etats-Unis à une telle conférence ne nous surprend pas. Elle confirme les intentions et les objectifs réels de la politique des Etats-Unis, qui ne fera qu'accroître les tensions en exacerbant la situation. Les Nations Unies doivent assumer entièrement leurs responsabilités et faire tous les efforts possibles pour assurer la mise en application de leurs résolutions.

389. Le renforcement de l'unité nationale palestinienne dans le cadre d'une OLP forte et unifiée, seul représentant légitime du peuple palestinien, représente à cette phase un élément essentiel dans les efforts concertés pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient et dans la lutte des Palestiniens pour la reconnaissance de leurs droits nationaux inaliénables au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de leur Etat national sur leur sol national.

390. A cette fin, le Yémen démocratique s'est rallié aux efforts déployés en vue de mettre en place un dialogue global entre Palestiniens, propre à renforcer l'unité nationale palestinienne dans le cadre de l'OLP et à ouvrir des horizons plus larges à la lutte palestinienne et à la solidarité de la communauté internationale avec les Palestiniens. Nous espérons que ces efforts avec nos frères et amis seront couronnés de succès.

391. Au Yémen démocratique, nous ne sommes pas sans connaître les plans et les conspirations qui menacent les régimes progressistes nationaux. Dans l'océan Indien, la présence militaire impérialiste est renforcée. Cela rend essentielle la tenue d'une Con-

férence sur l'océan Indien, au plus tard dans la première moitié de l'année prochaine.

392. Récemment, il y a eu des explosions de mines dans la mer Rouge, près de nos eaux territoriales. Cela ne fait qu'aggraver inquiétudes et tensions et menace la sûreté, la sécurité, la stabilité et la souveraineté des Etats de la région. Nous avons clairement exprimé notre position et lancé une mise en garde contre la tentative d'utiliser ces événements comme prétexte à des ingérences impérialistes militaires dans les affaires de la région et pour justifier la présence des flottes et bases impérialistes. Nous attendons avec impatience le moment où la région deviendra une zone de paix et de sécurité, grâce à la conjonction des efforts internationaux et des efforts de toutes les forces éprises de paix dans le but de créer des conditions favorables à cette fin. Dans ce contexte, la première condition est le départ des flottes étrangères croisant dans les eaux de la mer Rouge sous prétexte de détection de mines.

393. Notre région regorge encore de problèmes. Il y a la guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui entre dans sa quatrième année avec un accroissement des hostilités et un élargissement de son champ. La situation devient de plus en plus grave et dangereuse. Il est donc impératif pour nous tous de faire tous les efforts possibles à tous les niveaux pour y mettre un terme, pour éviter qu'elle ne s'étende et pour instaurer le dialogue pacifique, de manière à ne laisser aucune place pour les interventions impérialistes qui ne serviront pas les intérêts des peuples de la région dans leur quête pour la sécurité, la stabilité et le progrès.

394. Les impérialistes et les colonialistes se sont juré de déstabiliser les régimes nationaux indépendants et de faire obstacle à leur développement dans le but de perpétuer leurs intérêts égoïstes, que ce soit en Asie, en Afrique ou en Amérique latine.

395. L'Afrique australe souffre encore sous le joug de la plus terrible des formes d'occupation, de persécution et d'oppression racistes, et de l'*apartheid*; et la minorité raciste, en collusion avec les impérialistes et Israël, lutte contre les masses militantes africaines qui poursuivent leur lutte avec héroïsme et détermination.

396. Les tentatives occidentales pour entraver les résolutions des Nations Unies et de la communauté internationale dans le but de collaborer avec le régime raciste et le sortir de son isolement, de même que l'invitation lancée à son premier ministre pour des visites officielles, conduiront à un durcissement de l'attitude de l'Afrique du Sud vis-à-vis des populations du pays.

397. Nous renouvelons notre appui total à la lutte de ces populations et à leurs mouvements de libération nationale, en particulier la SWAPO. Nous lançons un appel pour l'application immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité concernant l'indépendance effective de la Namibie, de sorte que ce peuple militant puisse parvenir à la liberté et à l'indépendance nationale.

398. En Amérique latine, et en particulier en Amérique centrale, le Gouvernement actuel des Etats-Unis a clairement montré qu'il ne laisserait pas les peuples choisir leurs moyens propres d'exercer leurs droits au développement et à la libération de la dépendance et de l'exploitation. Il continue de recourir à des pres-

sions multiples, au terrorisme international et à des interventions cachées et ouvertes, militaires et non militaires, contre les peuples et les Etats. C'est ce qui s'est passé à la Grenade et au Nicaragua; et cela apparaît également dans le renforcement du blocus de Cuba et la persistance de la présence américaine à Guantánamo et à Porto Rico. Les Etats-Unis ne cessent jamais leurs conspirations et leurs manœuvres ni leurs tentatives d'écraser les mouvements de libération nationale en El Salvador, au Chili et au Guatemala.

399. Nous appuyons les efforts du Groupe de Contadora pour établir la paix et la stabilité en Amérique centrale et la libérer de l'influence et de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la région, et appelons les Nations Unies à concentrer leurs efforts pour soutenir les peuples de la région dans leur lutte contre cette intervention.

400. Une paix juste ne pourra être instaurée tant qu'elle ne se fondera pas sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies et sur les normes et pratiques internationales.

401. Au Sahara occidental, le peuple sahraoui lutte pour la réalisation de ses droits à l'autodétermination, à la liberté et à la reconnaissance de la souveraineté de son Etat. Nous estimons que des négociations directes devraient avoir lieu entre le Front POLISARIO² et le Maroc sur la base des résolutions de l'OUA et des Nations Unies.

402. Par ailleurs, le problème de Chypre ne pourra être réglé que si toutes les troupes étrangères se retirent du pays et si son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son statut d'Etat non aligné sont assurés. En outre, les plans séparatistes visant à couper l'île en deux doivent être rejetés et le dialogue entre les communautés chypriotes turque et grecque doit se poursuivre.

403. Nous ne pouvons que répéter une fois encore que nous appuyons les propositions présentées par la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de ses efforts visant à parvenir à la réunification pacifique de la Corée.

404. Nous appuyons également les propositions présentées par l'Afghanistan et les pays d'Indochine pour encourager le dialogue et l'établissement d'un climat de compréhension entre les pays intéressés, afin d'instaurer dans ces régions la paix et la stabilité.

405. La crise économique internationale continue d'avoir des conséquences négatives en chaîne qui portent gravement préjudice aux intérêts des pays en développement et, notamment, aux moins développés d'entre eux. Malheureusement, les efforts faits par les pays en développement pour limiter la crise et atténuer ses ravages se sont heurtés aux obstacles dressés par les pays industrialisés occidentaux. On persiste encore à vouloir régler ce problème avec des moyens insuffisants et inappropriés étant donné l'ampleur de la crise, qui comporte de nombreux aspects commerciaux, monétaires et financiers de dimension internationale.

406. A cet égard, nous voudrions dire à nouveau que la reprise économique dans les pays industrialisés n'aura pas d'effets favorables sur certains aspects de la crise, à moins qu'elle ne s'accompagne de mesures pratiques visant l'élimination des barrières protection-

nistes, la réduction des taux d'intérêt et la solution des problèmes rencontrés par les pays en développement, qui voient leurs dettes s'accroître sans cesse, ce qui les oblige à réduire au minimum leurs programmes de développement.

407. Une solution globale à la crise économique internationale qui ne cesse de s'aggraver passe par la restructuration des relations économiques internationales et par la reprise des négociations globales visant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence le sentiment de frustration qu'éprouvent les pays en développement par suite de l'absence de résultats concrets dans ce domaine du fait que les pays industrialisés n'ont pas donné suite aux propositions que les pays en développement ont présentées récemment. De plus, les réunions tenues en vue de procéder à l'examen et à l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas permis, jusqu'à présent, d'aboutir à des résultats satisfaisants.

408. Le Yémen démocratique, qui est l'un des pays les moins avancés du monde, pâtit particulièrement des conséquences de la crise économique internationale. Notre pays ne dispose que de maigres ressources financières et, par suite de la crise économique, l'augmentation et les fluctuations des prix des produits manufacturés importés portent gravement atteinte à son économie. En outre, l'aide publique au développement a diminué en valeur réelle. Qui plus est, les organisations du système des Nations Unies qui s'intéressent aux activités de développement et les institutions financières internationales qui viennent en aide aux pays en développement ont été amenées à limiter leurs projets par suite de la diminution de leurs budgets. Tous ces facteurs ont empêché notre pays de réaliser ses ambitions et de mettre en œuvre les projets de développement qu'il avait élaborés en vue de la création d'une société où les citoyens connaîtraient la prospérité et la stabilité.

409. Depuis qu'il a accédé à l'indépendance, mon pays a adopté une politique de paix fondée sur la coexistence et les rapports de bon voisinage et sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance, et il a déployé des efforts constants afin de parvenir à l'unité du peuple yéménite grâce à des moyens pacifiques et démocratiques. Des relations cordiales ont été établies sur cette base avec les pays voisins du Yémen démocratique.

410. Les efforts déployés en faveur de l'unité ont abouti à l'élaboration de projets communs par les deux parties du Yémen et à l'établissement de relations fraternelles et de coordination continue entre elles.

411. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], le Secrétaire général déclare :

“Malheureusement, l'histoire des relations internationales de l'après-guerre montre que cet intérêt commun à voir s'instaurer la paix et la sécurité ne prévaut que lorsque la situation devient critique... Nous sommes encore bien loin de voir les principes de la Charte acceptés universellement par tous les gouvernements comme règles immuables de conduite dans leurs relations internationales.”

Le Secrétaire général a également attiré l'attention sur le fait que la communauté internationale, étant incapable de résoudre nombre des problèmes politiques et économiques qu'elle doit affronter, avait maintenant tendance à ne pas recourir aux Nations Unies mais plutôt à la force, à des mesures unilatérales et à la confrontation des pactes militaires, ce qui n'avait pas manqué de porter atteinte au prestige de l'Organisation.

412. Alors que nous allons bientôt célébrer le quarantième anniversaire de la création de l'ONU, nous formons l'espoir que la situation telle que l'a décrite le Secrétaire général ne persistera pas et que la communauté internationale fera tout son possible pour relever le prestige de l'Organisation et renforcer son efficacité, en vue d'aider les peuples opprimés et de réaliser les buts et principes énoncés dans la Charte, pour que la liberté, la justice, le bien-être et la paix et la sécurité internationales soient instaurés dans le monde.

Organisation des travaux

413. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je rappelle que lors de la séance de ce matin j'ai appelé l'attention des membres de l'Assemblée générale sur une lettre, en date du 26 septembre 1984, que j'ai reçue du représentant du Botswana. En sa qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique, celui-ci demande que l'Assemblée examine d'urgence, au titre du point 31 de l'ordre du jour relatif à la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, la situation en Afrique du Sud.

414. Un projet de résolution [A/39/L.2] a été distribué ce matin sur ce point. Le Groupe des Etats d'Afrique souhaite que l'Assemblée l'examine lors de la séance plénière de demain après-midi. Puis-je considérer que l'Assemblée accepte de procéder de la sorte ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 20 heures.

NOTES

¹ A/S-11/14, annexe I.

² Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 24 (A/35/24), vol. I, annexe II.

⁴ *Ibid.*, Vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982, document S/15510, annexe.

⁶ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

⁷ Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925. [Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138.

⁸ E/1984/68, par. 6.

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27 (A/27/27), annexe I.

¹⁰ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1984, document S/16732.

¹¹ *Ibid.*, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15999, annexe.

¹² Voir Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

¹³ Voir Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatif), chap. I.

¹⁴ Voir ID/CONF.5/46, chap. II, sect. A.

¹⁵ *Ibid.*, sect. C.

¹⁶ A/10112, chap. IV.

¹⁷ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI.

¹⁸ A/36/333, annexe.

¹⁹ Voir Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif), chap. I, sect. A.

²⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778.

²¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1982, document S/10674, p. 96.

²² E/CN.4/1984/72.